



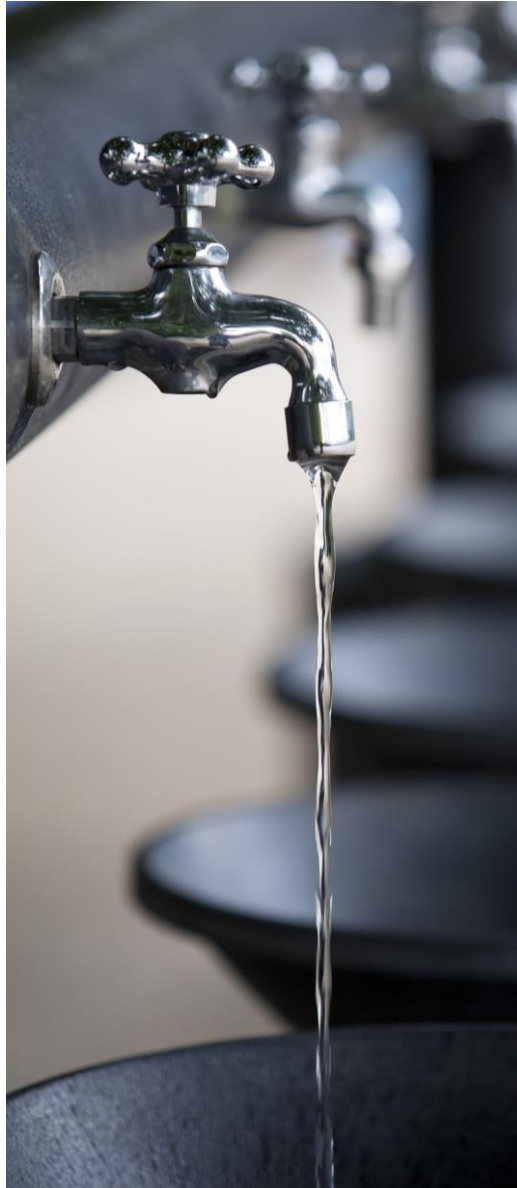
Marie-Galante, le 07 septembre 2022



## Concession des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

### Rapport de choix du délégataire

# Sommaire



01

Rappel de la procédure

Motifs du choix du délégataire

02

03

Conclusion des négociations

Choix de la Présidente

04

05

Annexes



Envoyé en préfecture le 24/10/2022  
Reçu en préfecture le 24/10/2022  
Affiché le  
ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



## Rappel de la procédure

# Rappel de la procédure

- La CCMG est l'autorité organisatrice du service public d'eau potable et d'assainissement collectif sur son territoire.
- Dans ce cadre et par délibération n°2021-03-26/03 du 26 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de déléguer l'exploitation du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif sur son territoire.
- La consultation a été engagée conformément aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi qu'aux prescriptions du Code de la Commande Publique.
- Cette consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la candidature en date du 26 février 2022 publié au BOAMP, ainsi que dans le JOUE le 01 mars 2022.
- Des réponses aux renseignements complémentaires ont été apportées aux candidats.
- La date limite de réception des plis a été initialement fixée au 11 avril 2022 à 12h00 puis reportée au 09 mai 12h00.
- 2 plis ont été réceptionnés par la CCMG.

# Rappel de la procédure

- Suite à la consultation engagée pour procéder au renouvellement de la délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement, la CCMG autorité gestionnaire de ces services a :
  - reçu les candidatures des sociétés Hydrodom Solutions et Karuker SAS le 09 mai 2022 ;
  - a agréé les deux candidatures en commission ( CDSP1 ) du 25 mai 2022;
  - a analysé les offres des 2 candidats retenus au stade des candidatures, et admis en négociations les deux candidats suite à la commission ( CDSP2) du 15 juin 2022.
- Les candidats ont été invités à négocier en audition le mercredi 22 juin 2022 ( Tour 1).
- Par courriers transmis le 24 juin, ces candidats ont été invités à fournir par écrit les réponses aux questions formulées en séance d'une part et transmettre leurs offres améliorées.
- Un second tour de négociation s'est tenu par écrit avec envoi des courriers le 20 juillet 2022 aux candidats les invitant à fournir par écrit les réponses aux questions formulées et transmettre leurs offres finales pour le 5 août 2022 ( Tour 2).
- **L'objet du présent rapport est d'analyser le contenu des offres finales remises afin de permettre à l'Exécutif de choisir le concessionnaire de la délégation de service public d'eau potable et d'assainissement et l'offre répondant à l'ensemble des critères de jugement.**

# Les critères de jugement

Conformément à l'article 14.2 du Règlement de Consultation, les offres sont appréciées au regard de critères hiérarchisés et présentés ci-dessous par ordre décroissant d'importance :

Critère
<b>Critère n°1 – valeur technique, notamment à travers l'organisation et les moyens matériels et en personnel mis en œuvre pour l'exploitation et la continuité du service</b>
<b>Critère n°2 – qualité du service proposé, notamment au niveau technique à travers les engagements de performance et de plans d'actions, au niveau de la gestion des abonnés, de la réduction des impayés et des éventuels engagements de service</b>
<b>Critère n°3 – intérêts présentés par les aspects financiers, notamment à travers les tarifs et leur évolution, la prise en compte du renouvellement</b>

**Les critères et les éléments d'appréciation seront balayés dans cet ordre.**

Le candidat Karuker'Ô a proposé une variante de son initiative incluant la télérelève et une variante demandée par la CCMG lors des négociations concernant la formule d'actualisation des prix.

# Quelques rappels sur les grandes lignes du cahier des charges

Durée : 10,5 ans



Un **contrat de concession multiservice** incluant donc les dispositions pour le service de production et de distribution d'eau potable d'une part et d'autre part celui de collecte et de traitement des eaux usées.

La qualité de l'eau potable, si elle est déjà bonne à l'heure actuelle est un point important de ce nouveau contrat.

En matière d'assainissement, les nouveautés du projet de contrat portent sur la mise en place par le délégataire d'un plan d'action de lutte contre les eaux parasites, l'acquisition de camion hydrocureur pour le curage des réseaux.



Un plan d'action est prévu pour l'incitation au raccordement des habitants raccordables non raccordés au réseau d'Assainissement Collectif



Concernant les travaux, une coordination des travaux sera mise en place sous la direction de la Collectivité ou sous celle du conducteur d'opération, afin de limiter les désagréments constatés lors de l'ancien contrat.

Le contrat prévoit des plans d'action pour le recouvrement des impayés, notamment sur l'eau potable



# Quelques rappels sur les caractéristiques du contrat

## Périmètre et ouvrages du contrat



- Eau Potable**
  - 6400 abonnés
- Assainissement**
  - 1979 abonnés



- Eau Potable**
  - 253km de réseau
  - 7 forages
    - Rabi
    - Mouessant
    - Balisiers
    - Etang noir
    - Calebassier
    - Les Sources 1
    - Les Sources 2



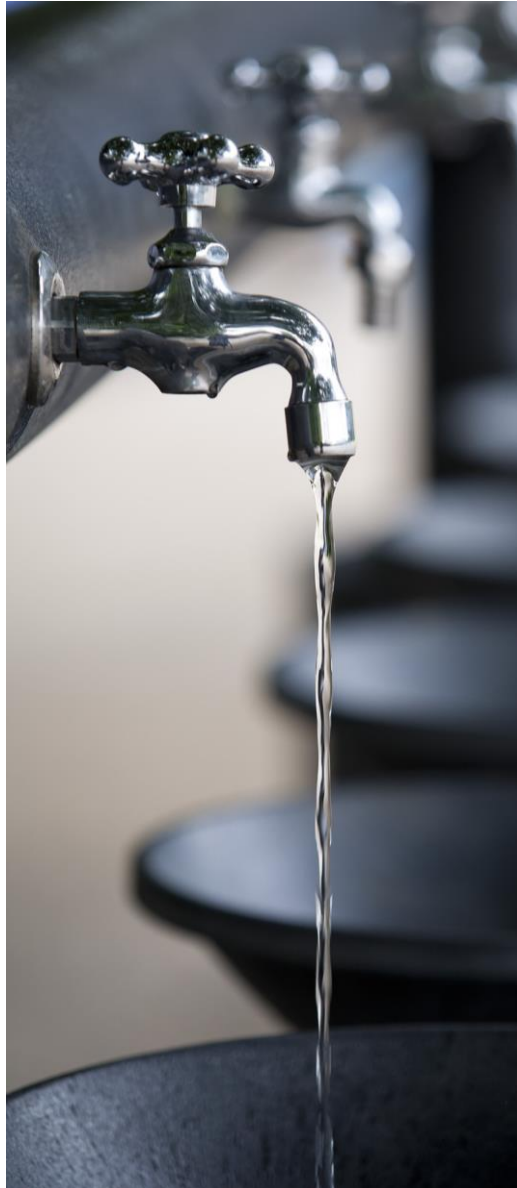
- Assainissement**
  - 31,2km de réseau
  - 6 STEP
    - Folle Anse
    - Bezard
    - Domblière
    - Les Basses
    - Borée
    - Vidon

- 4 usines de production :
  - Mome Lolo / Saint Marc
  - Balisiers
  - Mome Constant
  - Les Sources
- 3 réservoirs annexes
  - La Treille
  - Mome des pères
  - Courbaril



## Motifs du choix du déléguataire

# Sommaire



01

Critère n°1 – Valeur technique

Critère n°2 – Qualité du service proposé

02

03

Critère n°3- Conditions financières de l'exécution du contrat



## Critère n°1 – Valeur technique

Analysée à travers :

- l'organisation et les moyens matériels et en personnel mis en œuvre :
  - les conditions d'exploitation technique du service public de l'eau potable
  - les conditions d'exploitation technique du service public de l'assainissement collectif
  - la continuité du service

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service (1/6)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Moyens matériels</b> <b>Eau potable</b></p>	<p><b><u>Moyens matériels et outillage globaux présentés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise du stock KARUKER'O + optimisation</li> <li>1 minipelle + 1 camion benne</li> </ul> <p><b><u>Véhicules :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>7 véhicules de service</li> </ul> <p><b><u>Outillage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de la qualité des eaux : Création d'un laboratoire + logiciel à définir</li> </ul> <p><b><u>Moyens informatiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SIG</li> <li>Télégestion : TOPKAPI</li> <li>Renouvellement, entretien et maintenance : OPTIMAINT</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et outillage globaux présentés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stock de pièces réseau eau et assainissement + matériel de télégestion et équipement usines (pompes, moteurs, armoires...)</li> <li>2 corrélateurs acoustique + logger + écoute active, caméra 30mm + détecteurs de métaux, détecteurs de câbles + tablettes, smartphones, téléphone satellite, karcher, aspirateur....détecteurs 4gaz, masques auto sauveteurs, extracteur d'air, machines à percer, moto pompe, matériel de signalisation, tronçonneuse à chaîne pour la découpe des canalisations</li> <li>Pince cyclope (inspection des PEHD), Drone d'inspection DJ</li> </ul> <p><b><u>Véhicules (parc élargi, à l'échelle du Territoire) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6 véhicules de service</li> </ul> <p><b><u>Outillage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyseurs de chlore en continu et portable, PH mètre et thermomètre, conductivimètre</li> </ul> <p><b><u>Moyens informatiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SIG : APIC + MySIG</li> <li>Télégestion : Matériel LACROIX SOFREL S500 et LS4 et TOPKAPI</li> <li>Informatique : Postes informatiques renouvelés en 2022. Serveur Le Moule + Serveurs Office et applications SUEZ mutualisées en Métropole</li> <li>Entretien et maintenance : Réalisés par la Direction Informatique SUEZ</li> <li>Suivi de la qualité des eaux : VERSEAU, MesureSTEP et OLIMPE</li> <li>Autres : Serveurs achats, comptabilité, clientèle, ordonnancement etc</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service (2/6)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Moyens matériels</b> <b>Assainissement</b></p>	<p><b><u>Moyens matériels et outillage globaux présentés :</u></b></p> <p><b><u>Véhicules</u></b> : camion hydrocureur</p> <p><b><u>Outillage</u></b> :</p> <p>Idem que sur l'eau</p>	<p><b><u>Moyens matériels et outillage globaux présentés :</u></b></p> <p><b><u>Véhicules (parc élargi, à l'échelle du Territoire) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 véhicules de service + Camion hydrocureur (disponible en janvier 2023)</li> </ul> <p><b><u>Outillage</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caméra d'inspection réseaux et branchements, machine fumée pour inspection des branchements + détecteurs de métaux, détecteurs de câbles + tablettes, smartphones, téléphone satellite, karcher, aspirateur....détecteurs 4gaz, masques autosauveteurs, extracteur d'air, palan électrique 250Kg, éclairages travail de nuit; Caméra jonc</li> <li>• Ph mètre et thermomètre, conductivimètre, tout le matériel de tests nécessaire; Laboratoire process épuratoire pour les MVS</li> <li>• Laboratoire CARSO ; Possibilité de recours au Laboratoire national CIRSEE SUEZ et autres assistances techniques</li> <li>• Moyens informatiques : idem que l'eau</li> <li>• Suivi de la qualité des eaux : VERSEAU, MesureSTEP et OLIMPE</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service (3/6)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Moyens humains</b>  <b>Eau Potable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise de l'équipe actuelle ( 9 agents) et <b>encadrement par une directrice du contrat basée à Marie-Galante.</b></li> <li>Intervention du gérant de HDS, basé en Guadeloupe pour des formations</li> <li>Le candidat indique qu'il appliquera les salaires des agents transférés qui ne sont pas connus à l'heure actuelle</li> <li><b>Le candidat prévoit un recrutement à temps partiel ( 0,5 ETP) pour le traitement du recouvrement et l'apport d'aide sociale personnalisées.</b></li> <li>En mutualisé avec le service assainissement, 1,5 ETP seront donc embauchés.</li> <li>Management relatif à la reprise du personnel : participatif, adaptabilité de la directrice, plan de formation ambitieux, volonté de donner du sens au travail;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargés de clientèle + 1 responsable clientèle mutualisé + support agence clientèle du Moule et Back Office Nantes,</li> <li>6 agents techniques polyvalents pour les heures astreinte et spécialisés par métiers pour les heures ouvrées</li> <li>Support technique des centres mutualisés pour toutes les fonctions support et clientèle.</li> <li><b>7,6 ETP sur l'eau ; 3,5 ETP mutualisés</b></li> </ul>
<b>Moyens humains assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Idem que sur l'eau</b></li> <li><b>Avec un ETP supplémentaire dédié à l'hydrocurage</b></li> <li>L'évaluation des ETP par service et mutualisé n'est pas précisée par le candidat Hydro Dom Solutions. Ce dernier indique que les éléments mis à disposition dans le DCE n'étant pas suffisamment détaillés pour lui permettre de faire cette évaluation aussi bien en ETP qu'en coût horaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargés de clientèle + 1 responsable clientèle mutualisé + support agence clientèle du Moule et Back Office Nantes,</li> <li>6 agents techniques polyvalents pour les heures astreinte et spécialisés par métiers pour les heures ouvrées</li> <li>Support technique des centres mutualisés pour toutes les fonctions support et clientèle</li> <li><b>2,4 ETP sur l'assainissement ; 0,7 ETP mutualisé</b></li> <li><b>4 postes temporaires durant les 2 premières années (contrôle assainissement)+ 0,15 ETP pour le curage</b></li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service (4/6)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
Recours à la sous traitance	<b>Aucune – le candidat confirme le non recours à la sous-traitance lors des négociations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-traitance des travaux de terrassement et de génie civil, espaces verts, diagnostics réglementaires, curage urgent(hors équipe interne), chaudronnerie et petits travaux usines, analyses de laboratoire, recherche de fuites</li><li>• <b>Karuker'Ô prévoit de sous-traiter les curages urgents en complément de l'acquisition d'un camion hydrocureur.</b></li></ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service (5/6)

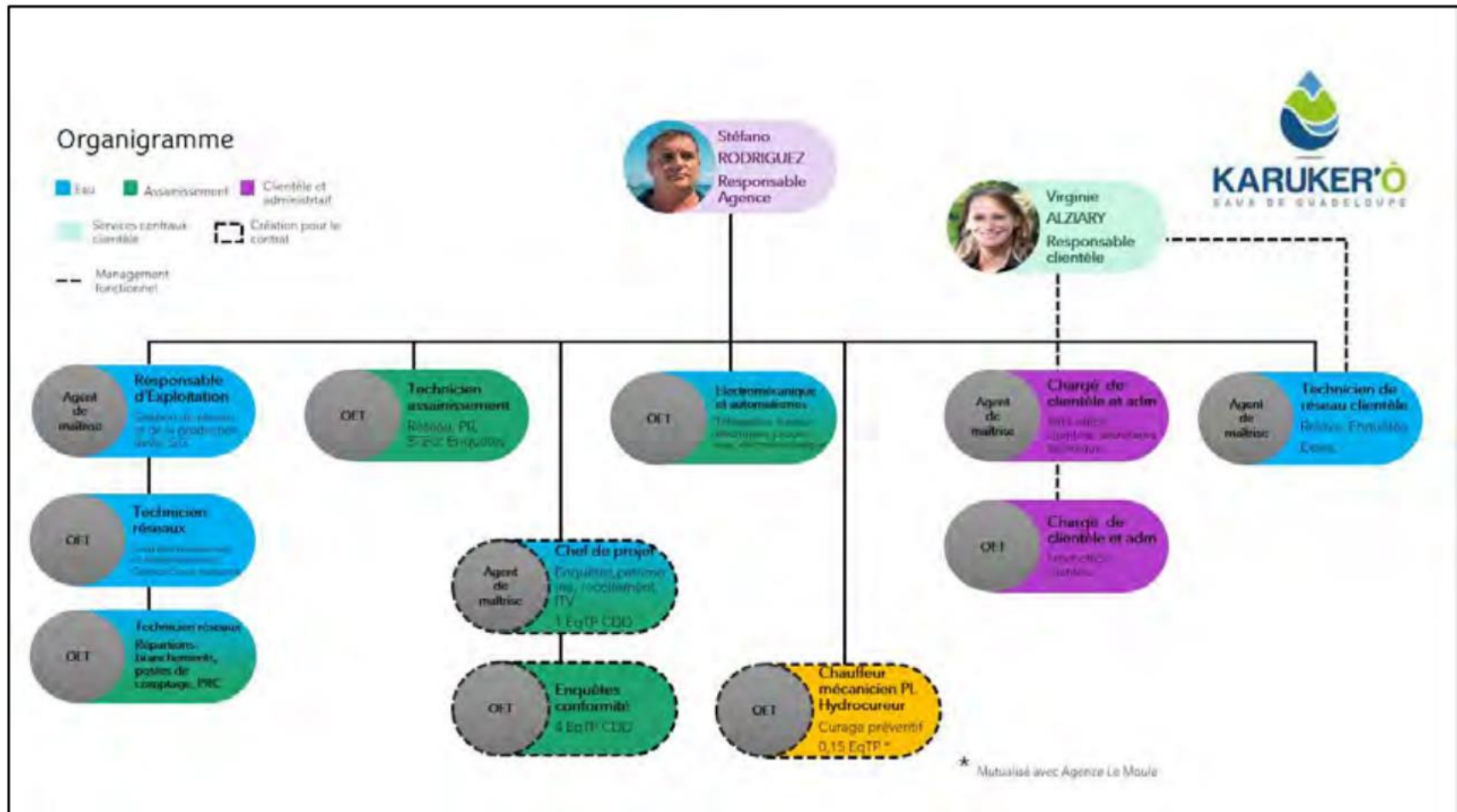
- Projet d'organigramme par HydroDomSolutions.
- La partie facturation et recouvrement a été ajoutée par le candidat suite aux négociations



# Critère n°1 - conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service (6/6)

Projet d'organigramme par KARUKERÔ.



# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'execution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'eau potable (1/2)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Méthodologie d'exploitation des réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie de recherche de fuite avec des prélocalisateurs acoustiques</li> <li>Contrôles de conformité des branchements : contrôle visuel réalisé soit lors de la relève manuelle, soit en cas d'incohérence des volumes vendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sectorisation, recherche et réparation de fuites</li> <li>Surveillance des interventions à proximité du réseau</li> <li>Purge sur le réseau</li> <li>Mise à niveau des bouches à clé</li> <li>Mise à jour des plans</li> </ul>
<b>Méthodologie d'exploitation des sites de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de programme d'exploitat</li> <li>Lors du tour 1 des négociations, le candidat indique s'appuyer sur l'expertise de la directrice de contrat en matière de production d'eau potable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite de contrôle: 2 fois par mois</li> <li>Suivi des débits et suivi du niveau de la nappe : hebdomadaire</li> <li>Suivi de désinfection : hebdomadaire</li> <li>Suivi de rendement : mensuel</li> <li>Suivi analytique : hebdomadaire</li> <li>Contrôle des réactifs : continu</li> <li>Contrôle électromécanique : 1 fois par mois</li> <li>Réglage du débit des pompes : selon besoins</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'execution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'eau potable (2/2)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Méthodologie d'exploitation des réservoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle du chlore et des taux de javel dans les réservoirs</li></ul>	<p>Une approche détaillée des tâches d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des données de supervision, des volumes de comptages de sectorisation : une fois par jour</li><li>• Exploitation courante, contrôle du taux de chlore libre, du taux de désinfection : 2 jours/ semaine</li><li>• Contrôle visuel des capteurs, 1 fois par mois</li><li>• Contrôle visuel des ouvrages : à chaque passage</li><li>• Relèves des index : tous les mois pour les sites non télésurveillés et une fois par jour pour les sites télésurveillés</li><li>• Tenue du cahier d'exploitation une fois par mois</li></ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Entretien, maintenance et renouvellement – eau potable (1/2)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparations suivies de purges et de désinfection</li> <li>• Contrôle de potabilité avant raccordement suite à la réalisation de travaux neufs</li> <li>• Analyse du risque de retour d'eau sur le réseau public dans les 2 premières années du contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites et entretiens des accessoires</li> <li>• Sectorisation, recherches et réparation des fuites</li> <li>• Surveillance des interventions faites à proximité du réseau par d'autres entreprises</li> <li>• Purges sur le réseau</li> <li>• Mise à niveau des bouches à clés</li> </ul>
<b>Sites de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournées d'inspection 1 fois par semaine : identification des anomalies, désordres et infractions</li> <li>• Contrôle mensuel du bon fonctionnement du dispositif anti intrusion</li> <li>• Mesure trimestrielle de l'isolement et du ratio Kw/m3</li> <li>• Mesure annuelle du colmatage de chaque forage</li> <li>• Contrôles réglementaires électrique, levage et pression</li> <li>• Entretien des espaces verts</li> <li>• Suivi du respect des périmètres de protection de captage immédiat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle anti intrusion : en permanence</li> <li>• Contrôle des accès : mensuels</li> <li>• Contrôles des dispositifs de sécurité : mensuel</li> <li>• Nettoyage de la canne d'injection de chlore : Mensuelle</li> <li>• Maintenance des équipements : semestrielles</li> <li>• Contrôle réglementaire électrique, levage, pression, détecteur de gaz, extincteurs : 1 fois par an</li> <li>• Entretien des espaces verts et abords : mensuelle</li> <li>• Entretien de la propreté intérieure des ouvrages : hebdomadaire</li> <li>• Suivi des DUP sur les 3 niveaux de périmètre</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Entretien, maintenance et renouvellement – eau potable (2/2)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
Stations de reprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournées d'inspection 1 fois par semaine pour identifier les anomalies, les désordres visibles et les infractions éventuelles</li> <li>• Maintenance annuelle des groupes de pompage</li> <li>• Mesures trimestrielles de l'isolement et du ratio kW/m3 afin d'anticiper une panne éventuelle</li> <li>• Contrôle réglementaire électrique, levage et pression</li> <li>• Entretien des espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'information précisée</li> </ul>
Réservoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournées d'inspection 1 fois par semaine pour identifier les anomalies, les désordres visibles et les infractions éventuelles</li> <li>• Contrôle mensuel du bon fonctionnement de l'anti-intrusion pour les sites équipés</li> <li>• Nettoyage annuel</li> <li>• Maintenance annuelle des équipements de chloration pour les sites équipés</li> <li>• Contrôle réglementaire électrique, levage et pression</li> <li>• Entretien des espaces verts</li> <li>• Redimensionnement et remplacement des cuves de stockage de chlore ( Morne Constant, Balisiers, Morne Lolo, Sources, Saint Marc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence adaptée à chaque ouvrage</li> <li>• Entretien des ouvrages et contrôle des huisseries et bouches d'aération</li> <li>• Contrôle et réglage des installations de chloration</li> <li>• Contrôle des accès et de la surveillance</li> <li>• Entretien des accessoires hydrauliques</li> <li>• Nettoyage 1 fois par an</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'assainissement (1/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Méthodologie d'exploitation des réseaux AC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'information précisée</li> </ul>	<p><b>Déversoirs d'orage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance quotidienne</li> <li>• Nettoyage préventif : 3 fois par an</li> </ul> <p><b>Regards :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection visuelle</li> </ul> <p><b>Canalisations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection télévisée comprenant les étapes suivantes : nettoyage du tronçon à visiter, auscultation par caméra avec enregistrement, analyse en temps réel, rapport d'intervention</li> </ul>
<b>Méthodologie d'exploitation station de relèvement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournée d'inspection : 1 fois par semaine pour les postes non télésurveillés et 1 fois par mois pour les postes télésurveillés</li> <li>• 3 curages/ an suivi d'un contrôle de débit par jaugeage</li> <li>• Mesures trimestrielles de l'isolement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite 1 fois par an consistant à contrôler la qualité de l'effluent, nettoyer les équipements courants, contrôler les dispositifs d'instrumentation, relever les compteurs, entretenir les pompes, contrôler l'étanchéité des accessoires de robinetterie, inspecter l'armoire électrique, tester les reports d'alarme de la télégestion, conduire les contrôles réglementaires ( électriques, pression, levage), contrôler le fonctionnement des dispositifs de sécurité, mesurer la concentration en H2S</li> <li>• Maintenance préventive des équipements électromécaniques : 1 fois par an</li> <li>• Curage préventif : 3 fois par an et 4 pour les postes plus sensibles</li> <li>• Tarage annuel des pompes</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'assainissement (2/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Méthodologie d'exploitation des STEU</b></p> <p><b>Exploitation</b></p> <p><b>Entretien et maintenance</b></p>	<p><b>Pour Folle Anse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation 3 fois par semaine pour le contrôle du bon fonctionnement, nettoyage de la station, notamment du dégrilleur, l'évacuation des eaux claires du silo à boues</li> <li>• Bilan d'auto surveillance 1 fois par mois</li> <li>• Maintenance annuelle</li> <li>• Mesures trimestrielles de l'isolement</li> </ul> <p><b>Pour les autres STEP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation 1 à 2 fois pas semaine pour le contrôle du bon fonctionnement, le nettoyage, l'évacuation des boues</li> <li>• Bilans d'autosurveillance : 1 fois par an</li> <li>• Maintenance annuelle</li> <li>• Mesures trimestrielles de l'isolement afin d'anticiper une panne éventuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection visuelle des effluents en entrée</li> <li>• Vérification du fonctionnement des équipements de prétraitement, évacuation des déchets, graissage et niveau d'huile</li> <li>• Contrôle de bassin d'aération : aspect visuel, teste de décantation,, mesure de matière sèche</li> <li>• Suivi des débits, des volumes et des niveaux : permanent</li> <li>• Contrôle visuel des ouvrages, contrôle et réglage du processus épuratoire et du traitement des boues , tenue du cahier d'exploitation : 1 fois par semaine minimum</li> <li>• Prélèvement d'échantillon pour analyse : suivant planning d'autosurveillance</li> <li>• Prélèvement d'échantillon pour analyse par micro méthode et test de décantation : hebdomadaire</li> <li>• Prélèvement d'échantillons de boues du BA : Mensuel</li> <li>• Evacuation des sous produits : autant que nécessaire</li> <li>• Test de décantation : hebdomadaire</li> <li>• Entretien des espaces verts : mensuel</li> </ul>

# Critère n°1 - conditions d'exploitation techniques

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'assainissement (3/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Gestion des boues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de filière d'élimination et/ ou de valorisation des sous produits de l'épuration</li> <li>• Proposition de mise en place d'un plan d'épandage et valorisation des boues après hygiénisation par ajout de chaux ou arrêt d'alimentation d'un lit, d'un filtre planté ou d'une lagune pendant 1 an.</li> <li>• Proposition de prise en charge de l'étude portant la demande d'autorisation d'épandage, du démarchage des agriculteurs pouvant recevoir ces boues, de rédaction des plans prévisionnels d'épandage</li> <li>• Premiers plans à partir de 2025</li> <li>• Mise à disposition de recommandations en matière de filtres pour du rhizocompostage</li> <li>• Sur les stations de Folle Anse et de Domblière, déshydratation des boues dans des géotubes. Transferts des boues des autres stations par camion hydrocureur à ces stations, pour déshydratation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'une solution – géotube et plan d'épandage faite par le candidat dans le cadre du tour 1 de négociation</li> <li>• Solution de déshydratation et hygiénisation des boues par géotube sur la période 2023 - 2025 et plan d'épandage de 2025 à 2027.</li> </ul>
<b>Gestion des matières de curage, de vidange et des graisses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépotage des matières de vidange et des sous produits des autres systèmes d'assainissement non autorisés</li> <li>• Proposition de lavage des sables pour une réutilisation en réparations des fuites</li> <li>• Proposition de mettre en œuvre du lombricompostage des graisses</li> <li>• Mise en place de convention tripartite pour les apports de matière de curage, matière de vidange et graisse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idem que ci-dessus</li> </ul>

# Critère n°1 - conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'assainissement (4/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Autosurveillance</b>	<p>Présentation des modalités d'autosurveillance pour unité :</p> <p><b>Pour Bézard, Borée, Vidon</b> : vérification de l'existence de déversement, estimation du débit en entrée et en sortie, 1 bilan 24H tous les 2 ans</p> <p><b>Pour Domblières et les Basses</b> : Une estimation journalière des débits rejetés, une mesure de débit en entrée sortie, 1 bilan 24h par an</p> <p><b>Pour Folle Anse</b> : mesure journalière et enregistrement en continue des débits, estimation journalière des charges polluantes rejetées, 12 bilan 24h par an.</p>	<p>Mise à jour du manuel pour la STEP de Folle Anse dans les 6 mois après la prise d'effet du contrat</p> <p>Création / mise à jour des cahiers de vie pour les unités de moins de 2000EH</p> <p>Transmission mensuelle des résultats à la CCMG et à la police de l'eau</p>
<b>Sécurité</b>	<p>Pas de précision sur les dispositions en matière de sécurité- Mais</p> <p>Mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux axé sur la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Habilitations électriques, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux , CATEC, Travail en hauteur, Balisage, Produits chimiques</li> </ul>	<p><b>Pour les interventions en espace confiné :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 agents minimum disposant du Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés ( CATEC)</li> <li>Mise à disposition du matériel permettant le balisage, la ventilation mécanique si nécessaire, la détection de gaz ; les équipements de type appareil de protection respiratoire, système de protection contre les chutes, système de communication si pas de perception visuelle.</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'execution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'assainissement (5/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Suivi de H2S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'information</li> </ul>	Possibilité de mettre à disposition de la CCMG : <ul style="list-style-type: none"> <li>Une analyse initiale du risque de formation par le biais d'un plan de mesures ponctuelles</li> <li>Une campagne de surveillance de l'H2S</li> <li>Réalisation d'un diagnostic sur les 19 km de réseaux en gravitaire sur les deux premières années du contrat</li> </ul>
<b>Dératisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'assurer la dératisation des réseaux d'assainissement suivant les observations de terrain</li> <li>Intégration dans la planification annuelle, le contrôle des zones ayant connu des opérations de dératisation d'urgence</li> </ul>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'execution

## Les conditions d'exploitation techniques du service d'assainissement (6/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Conditions d'exploitation du service d'assainissement</b></p>	<p><u>Actions réalisées</u></p>	<p><u>Actions réalisées</u></p>
	<p><b>Pour les graisses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de tous les restaurateurs sur les deux premières années et suivi annuel à distance</li> <li>• Vérification de la présence de bacs à graisse et partenariat avec la CCI pour les imposer</li> <li>• Renouvellement des rencontres en 2027 et 2031</li> </ul>	<p><b>Pour les graisses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'enquête auprès d'un échantillon de professionnels des activités de bouche et transmission du rapport avant le 31 décembre 2024</li> <li>• Production de recommandations techniques sur les travaux à réaliser en collaboration avec la collectivité</li> </ul>

# Critère n°1 - conditions d'exploitation techniques à l'exécution

## Continuité du service – eau potable et assainissement

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Réactivité</b>	Moyens mobilisés situés à Grand-Bourg	Moyens présents sur le territoire de Marie-Galante avec la possibilité de faire appel en renfort aux moyens supplémentaires de l'agence Guadeloupe basée au Moule et des autres filiales de la zone Caraïbe (SME et SGDE)
<b>Astreinte</b>	<p><b>Niveaux d'astreinte : 2</b></p> <p>Personnel affecté par niveau : 2 astreinte cadre + 6 astreinte terrain</p> <p><b>Délais d'intervention / degré de gravité heure : 1</b></p> <p>La hiérarchisation des alarmes dans TOPKAPI permet de ne pas être appelé sur des alarmes non-urgentes"</p> <p>Moyens matériels mobilisables : Véhicules de chantier, minipelle, 2 groupes électrogènes, appareils de mesure + cf. liste du mémoire technique du matériel mutualisable</p>	<p><b>Niveaux d'astreinte : 3</b></p> <p>3 niveaux : direction, encadrement et opérationnel + sous-traitance de terrassement</p> <p>Personnel affecté par niveau : 1 ETP par niveau</p> <p><b>Délais d'intervention / degré de gravité 2h en heure ouvrées et 1 h en astreinte</b></p> <p>Moyens matériels mobilisables précisé dans le plan de gestion de crise (annexe 20) : télétransmission, chaines de mesures, divers équipements électriques, pompes, canalisations et robinetterie, groupes électrogènes</p>
<b>Gestion de crise</b>	<p>Plan de gestion des crises : exercices de crise annuels</p> <p>Plan d'intervention : ensemble de documents présentant les procédures et modalités d'interventions durant la crise</p> <p>Matériels de gestion de crise : Véhicules de chantier, minipelle, 2 groupes électrogènes, appareils de mesure + cf. liste du mémoire technique du matériel mutualisable, 1 palette d'eau embouteillée. Procédures de gestion de crise : présente dans la mallette d'astreinte</p>	<p>Fiches réflexes établies et mises à jour</p> <p>Exercices de crise tous les 2 ans</p> <p>Stock de pièces en cas de crise</p>

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

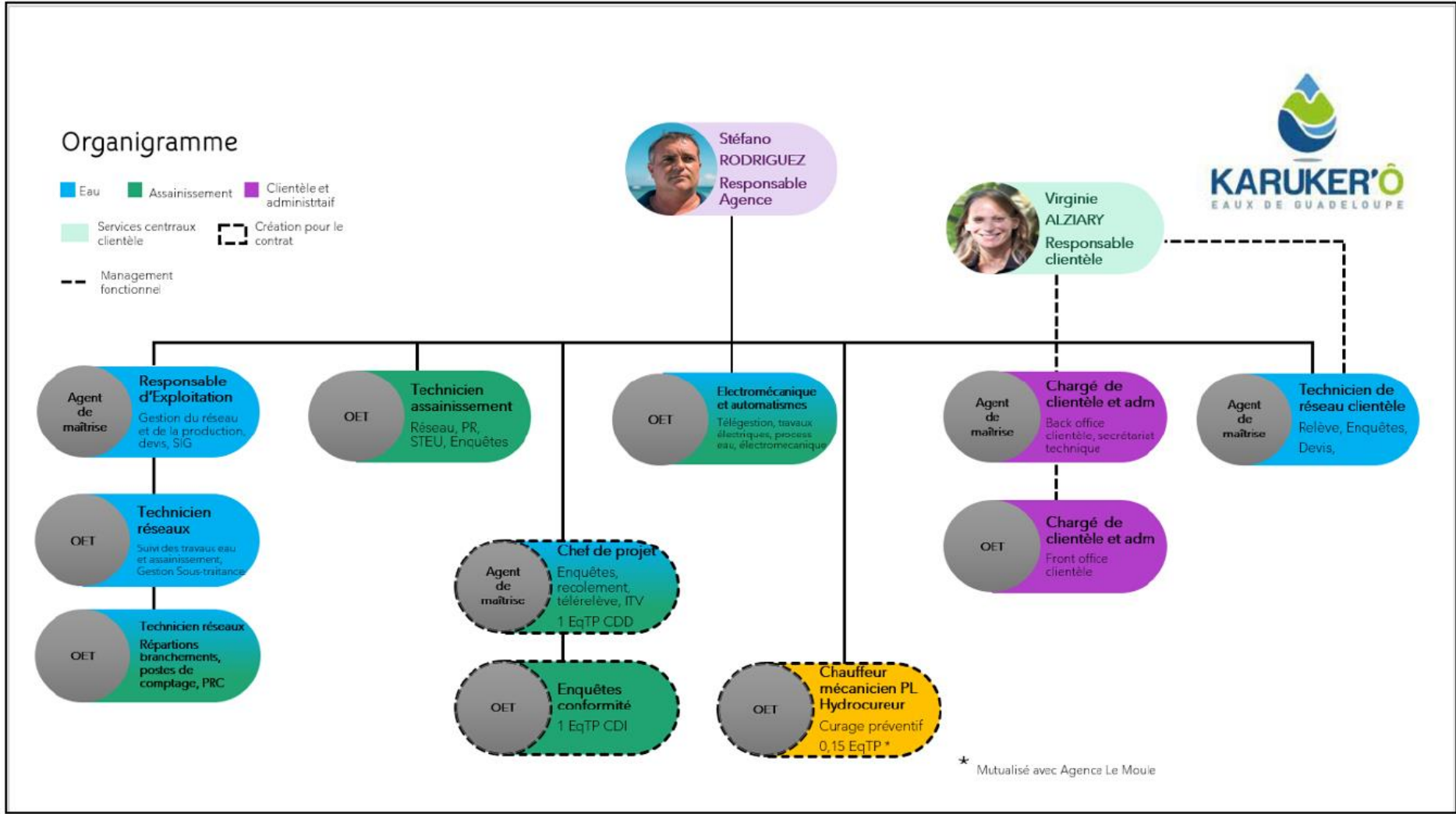
## Présentation d'une offre variante à l'initiative de KARUKERÔ SAS

KARUKERO VARIANTE	
<b>Moyens matériels</b>	<p><b><u>Moyens informatiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléréleve via ON Connect</li> </ul>
<b>Moyens humains</b>	<p>Le nombre d'ETP est revu à la baisse;                      7,3ETP en personnel dédié (contre 7,6) – 3,6 ETP en mutualisé (contre 3,75)                      Dont création d'un CDI pour les enquêtes de conformité et d'un CDD pour la chefferie de projet téléréleve</p>

- Le candidat propose une offre variante fondée sur la mise en place de la téléréleve,
  - Son déploiement s'effectuerait avec le recours à un chef de projet dédié sur la durée de mise en œuvre du service.
  - Par rapport à son offre de base, les autres éléments restent inchangés.
- Concernant l'exploitation du service d'eau potable, la mise en place de cette technologie permet, suivant les informations fournies par le candidat :
- l'alerte sur les compteurs bloqués, sur les consommations anormales ou inhabituelles dans un délai très courts au regard du fonctionnement actuel,
  - Un pilotage des installations hydrauliques ( forages et réservoirs) au plus pres des besoins des gros consommateurs.

# Critère n°1 - conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Présentation d'une offre variante à l'initiative de KARUKERÔ SAS



# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exécution

## Présentation d'une offre variante à la demande de la CCMG

- Au cours du 2<sup>ème</sup> tour de négociation, il été a demandé à ce candidat de présenter un 2<sup>ème</sup> offre variante s'appuyant sur son offre de base et comprenant la suppression de l'indice Gprod. Son contenu est donc identique à l'offre de base au regard du critère n°1.

# Critère n°1 -conditions d'exploitation techniques d'exploitation

## Les conditions d'exploitation techniques des services d'eau potable et d'assainissement (7/7)

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Propositions en matière de développement durable et d'économie circulaire</b>	<p><b>Emission de GES et déplacement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des déplacements</li> <li>Achat local de matériel</li> <li>Avantage donné à l'usage de véhicule électrique</li> </ul> <p><b>Gestion des déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tri et évacuation en filières appropriées</li> <li>Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement</li> </ul> <p><b>Nuisances sonores</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des travaux bruyants et information préalable auprès des riverains</li> </ul>	<p><b>Emission de GES et déplacements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation des tournées d'exploitation par la géolocalisation des véhicules</li> <li>Utilisation d'un parc de véhicules récent dont 1 véhicule électrique pour l'agent en charge de la relève des compteurs et des enquêtes clients et introduction à venir de véhicules électriques de type Zoé Véhicules hybrides pour la directions</li> <li>Optimisation des trajets domicile travail, recours à des entreprises locales, déploiement de permanences d'accueil en commune, développement du télétravail pour les postes éligibles et réunions et formation à distance</li> </ul> <p>Le candidat prévoit de mettre en œuvre de l'optimisation énergétique dans le cadre du renouvellement des équipements de pompages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>En matière de gestion des déchets,</b> il prévoit une démarche portant sur la caractérisation des déchets d'exploitation, la mise en place de plaquette d'information en matière de tri, le recours à des filières d'élimination et de valorisation des déchets locales.</li> <li><b>En matière d'espaces verts :</b> gestion différenciée pour favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité.</li> </ul>

## Critère n°1 – Synthèse et conclusion - Grille

- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose de nombreux éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG: ✓✓✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose des éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG: ✓✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose quelques éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG : ✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges sans éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG : 😐
- L'offre répond partiellement au cahier des charges : ✗
- L'offre répond très partiellement au cahier des charges : ✗✗
- Le sujet n'est pas traité par le candidat : ✗✗✗

# Critère n°1 – Synthèse et conclusion – offres de base

	HYDRODOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
Organisation et moyens humains	☹️	✓
Moyens matériels	☹️	✓
Les conditions d'exploitation technique du service public de l'eau potable	☹️	☹️
Les conditions d'exploitation technique du service public de l'assainissement collectif	✓	✓
Continuité du service	✓	✓

🔵 L'offre de base de Karuker'Ô est meilleure que celle d'HydroDom Solution sur le critère 1.

# Critère n°1 – Synthèse et conclusion – offres de base

## Moyens humains :

- le candidat HydroDom Solutions ne détaille pas les effectifs dévolus à l'eau et à l'assainissement et ne prévoit pas de recours à la sous-traitance, ce qui semble inadapté au volume du contrat. Il prévoit de recruter 0,5 ETP dédié au recouvrement et un accompagnement social personnalisé
- Le candidat Karuker'Ô propose 4 postes temporaires durant les 2 premières années pour les contrôles assainissement, ce qui est une plus value par rapport aux attentes du cahier des charges .

## Moyens matériels :

- Le candidat HydroDom Solution répond aux exigences du cahier des charges avec l'acquisition d'un camion hydrocureur en assainissement et les logiciels métier et SIG.
- Le candidat Karuker'Ô propose des solutions technologiques telle que l'application MySIG.

## Les conditions d'exploitation technique du service public de l'eau potable

- Les deux candidats répondent aux critères du cahier des charges sur ce point, Karuker'Ô est plus précis sur la partie d'exploitation des sites de production et des réservoirs mais HydroDOM solutions apporte plus d'information sur

la partie entretien et maintenance.

## Les conditions d'exploitation technique du service public de l'assainissement collectif

- Les deux candidats répondent aux critères du cahier des charges sur ce point. HydroDom solution apporte des solutions innovantes en matière de gestion des sous produits d'assainissement et des graisses .
- Karuker'Ô a amélioré son offre sur ce point à l'issue du tour 1 des négociations. Karuker'Ô apporte propose un suivi de H2S et la mise en œuvre de campagne de dératissage des réseaux .

## Continuité du service

- Les délais d'intervention des deux candidats en astreintes sont équivalents, les moyens humains mobilisés sont tous sur le territoire de Marie-Galante et chaque candidat propose des exercices de crise adaptés aux besoins du cahier des charges

L'offre de base de Karuker'Ô est meilleure que celle d'HydroDom Solution sur le critère 1.

## Critère n°1 – Synthèse et conclusion - offres variantes

	KARUKER'O BASE SANS GPROD	KARUKERO VARIANTE TÉLÉRELÈVE
Organisation et moyens humains	✓	✓
Moyens matériels	✓	✓
Les conditions d'exploitation technique du service public de l'eau potable	☹️	✓✓
Les conditions d'exploitation technique du service public de l'assainissement collectif	✓	✓
Continuité du service	✓	✓

- L'évaluation des sous-critères ne varient pas pour les deux offres variantes proposées par le candidat Karuker'Ô excepté pour les conditions d'exploitation technique du service public de l'eau potable.
- Sur l'offre déployant la télérelève, qui est une proposition supplémentaire aux besoins exprimés à travers le cahier des charges. Cette technologie permet de gagner en réactivité dans le traitement de défaillance type compteur bloqué, consommation inhabituelle ou des besoins des gros consommateurs.
- **Parmi les deux offres variantes de Karuker'Ô, celle relative à la télérelève ressort comment étant la meilleure sur le critère 1.**

## Critère n°1 – Synthèse et conclusion – offres de base et variante

	KARUKERO BASE	KARUKERO VARIANTE TÉLÉRELÈVE
Organisation et moyens humains	✓	✓
Moyens matériels	✓	✓
Les conditions d'exploitation technique du service public de l'eau potable	☹️	✓ ✓
Les conditions d'exploitation technique du service public de l'assainissement collectif	✓	✓
Continuité du service	✓	✓

- In fine, l'offre variante télérelève de Karuker'Ô apparaît comme la plus performante pour ce critère n°1 portant sur la valeur technique.
- Cette technologie permet de gagner en réactivité dans le traitement de défaillance type compteur bloqué, consommation inhabituelle ou des besoins des gros consommateurs.



Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



## Critère n°2 – Qualité de service proposé

Analysée en prenant en compte :

- les liens entretenus avec le Concédant tout au long du contrat : circuits de communication, conseil et assistance, modalités de reporting
- les engagements de performance
- les engagements de plans d'actions
- les engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers
- l'accueil et relations clientèles gestion des abonnés
- la réduction des impayés
- les autres engagements de service

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

*Liens entretenus avec le Concédant tout au long du contrat*

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Circuits de communication</b></p>	<p>2 interlocuteurs dédiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marianne BATY Directrice locale du contrat</li> <li>• Alexandre VENET Directeur Général d'HDS</li> </ul> <p>Cloud sécurisé</p>	<p>1 interlocuteur dédié : Stéfano RODRIGUEZ</p> <p>Service extranet utilisant l'outil Power BI offrant les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi au quotidien de l'activité du délégataire et interaction avec ce dernier : suivi de l'exploitation et de la performance du contrat</li> <li>• mise à disposition d'une plateforme d'échanges et d'archivage de documents</li> <li>• suivi des interventions de maintenance et renouvellement</li> <li>• gestion des échanges de type courriers, demandes téléphoniques, courriels, réponses</li> <li>• suivi de la gestion des relations avec les abonnés</li> </ul>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Liens entretenus avec le Concédant tout au long du contrat

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Modalités de reporting</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un COPIL trimestriel la première année du contrat puis annuel</li> <li>Mise en œuvre de réunions semestrielles avec les référents du contrat ayant pour sujets : conditions techniques de raccordement et de branchements et plans d'implantation dans des autorisations d'urbanisme, planning prévisionnel des interventions préventives, bilan des interventions, situation des opérations de renouvellement, demandes formulées par la CCMG</li> <li>Réalisation de bilans trimestriels</li> <li>Fourniture des tableaux de bord et des RAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion semestrielle de suivi de l'exploitation et trimestrielle la première année : indicateurs, conditions d'exploitations, travaux, opérations de renouvellement pour les 3 années à venir</li> <li>COPIL annuel</li> <li>Fourniture des tableaux de bord et des RAD</li> <li>Réunion de présentation du rapport aux élus</li> </ul>
<b>Conseil et assistance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil et assistance en matière de travaux et de projets développement</li> <li>Participation aux réunions de coordination des travaux de voirie avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux, avis de l'exploitant sur l'avant projet des travaux, suivi de l'exécution des travaux, information sur des malfaçons ou omissions constatées.</li> <li>En cas de dysfonctionnements, analyse des causes et estimations des solutions à mettre en œuvre</li> <li>Appui auprès de la CCMG auprès de tiers</li> <li>Mise à disposition d'une expertise technique et juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, participations aux différentes étapes des projets et travaux engagés par la CCMG</li> <li>Assistance logistique au bénéfice de la CCMG ou de tiers : accès aux ouvrage, réalisation de vérification, transmission d'information sur le patrimoine sous 15 jours, commentaire de données</li> <li>Veiller réglementaire et jurisprudentielle en matière de délégation : analyse systématique par le candidat des impacts de toutes évolutions réglementaires</li> <li>Veille technologique de SUEZ et ses centres de recherche</li> </ul>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données de toutes natures

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Accessibilité aux données</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux données via un cloud protégé</li> <li>• Accès à la supervision du réseau d'eau potable via un poste client dédié installé dans les locaux de la CCMG et au SIG développé dans le cadre du contrat</li> <li>• Accès aux plans et données patrimoniales via un outil de cartographie en ligne</li> <li>• Journaux d'exploitation des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès en temps réel des données SIG par le biais de la solution mySIG d'ESRI : en consultation et possibilité de récupérer la donnée brute pour la CCMG propriétaire</li> <li>• Accès à la base informatique de gestion des interventions en astreinte par la CCMG</li> <li>• Accès aux données via Power BI</li> </ul>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Plan d'actions : Amélioration de la connaissance patrimoniale

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Amélioration de la connaissance patrimoniale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70/120 en eau potable et 61/120 en assainissement sur la durée du contrat</li> <li>• Réalisation du plan des ouvrages et réseaux ( SIG) dans un délai de 12 mois après le démarrage du contrat Mise à jour complète du SIG tous les 6 mois</li> <li>• Engagement à la conduite de recherche dans les archives pour la détermination des périodes de pose à hauteur de 3 jours/an</li> <li>• Engagement à la définition d'un objectif ambitieux et réaliste dans la première année du contrat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 110/120 en eau potable et 100/120 en assainissement au plus tard le 31/12/2026</li> <li>• Le candidat prévoit une forte mobilisation des ressources du groupe Suez pour la consolidation du SIG des services</li> <li>• Mise à jour de l'inventaire dans les 2 mois suivant la notification du contrat</li> </ul>
<b>Amélioration des performances du réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des performances du réseau 77% en fin de contrat</li> <li>• Engagement dans la recherche et la réparation de fuite à hauteur de 100km/an de réseau en eau potable soit 2,5 ans pour couvrir le réseau via :</li> <li>• de la recherche nocturne : pré localisation de fuite Permalog et Dxmic Hydreka</li> <li>• Installation de 25 appareils d'écoute fixe dès 2023</li> <li>• Ouverture d'une page Facebook pour l'identification des fuites par la population et enquête auprès des usagers</li> <li>• Conduite d'enquêtes : branchement sauvage, consommation</li> <li>• Pose et renouvellement de compteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des performances du réseau : 74% à la fin du contrat. En variante proposition de 75,2%</li> <li>• Recherche de fuite par corrélation acoustique, par gaz traceur via la technologie Idroloc</li> <li>• Inspection annuelle de 50% du réseau soit 120km</li> <li>• Surveillance quotidienne et hebdomadaire des débits nocturnes par sectorisation</li> <li>• Renouvellement de 40% des branchements d'ici 2033 (200 branchements par an)</li> </ul>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Engagements de performance et de plans d'actions sur la performance hydraulique

Rendement actuel (2021): 64,36%  
 Indice linéaire de volumes non comptés actuel (2021):  
 4,8m<sup>3</sup>/km/Jour

	HYDRO DOM SOLUTIONS											KARUKERO BASE												
<b>Indice linéaire de volumes non comptés</b>	<b>Années</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	<b>Années</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	<b>ILVNC m<sup>3</sup>/j/km</b>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
		-	3,97	3,53	3,53	3,07	3,07	3,07	3,07	3,07	3,07	2,14		-	4,4	4,3	4,2	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5	3,5
<b>Rendements</b>	<b>Années</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	<b>Années</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		-2022	-2023	-2024	-2025	-2026	-2027	-2028	-2029	-2030	-2031	-2032	-2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
	<b>Rend. (%)</b>	-	-	67	67	70	70	70	70	70	70	77		-	66,8	67,6	68,4	69,2	70,0	70,8	71,6	72,4	73,2	74,0
														%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	

- Le calcul de l'indice linéaire des volumes non comptés de HydroDom solutions semble erroné vu l'écart entre les deux dernières années du contrat
- En matière de performance du réseau, les engagements d'HYDRO DOM SOLUTIONS, ont été revu à la hausse à la suite des négociations

## Critère n°2 – Qualité de service proposé

### Engagements de performance et de plans d'actions sur la performance hydraulique – offre variante

Rendement actuel (2021): 64,36%  
 Indice linéaire de perte actuel (2021): 4m<sup>3</sup>/km/Jour

		KARUKERO VARIANTE										
<b>Indice linéaire de volumes non comptés</b>	<b>Années</b>	1 2023	2 2024	3 2025	4 2026	5 2027	6 2028	7 2029	8 2030	9 2031	10 2032	11 2033
	<b>ILVNC m<sup>3</sup>/j/km</b>	-	4,2	4,0	3,8	3,5	3,5	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1
<b>Rendements</b>	<b>Années</b>	1 -2023	2 -2024	3 -2025	4 -2026	5 -2027	6 -2028	7 -2029	8 -2030	9 -2031	10 -2032	11 -2033
	<b>Rend. (%)</b>	-	67,4%	68,8%	70,3%	71,8%	72,4%	72,9%	73,5%	74,1%	74,6%	75,2%

- La version améliorée de l'offre variante de Karuker'Ô prévoit une augmentation des rendements de +1,2% par rapport à l'offre de base.

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Plan d'actions : amélioration de la qualité de l'eau

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
Amélioration de la qualité de l'eau	<p><u>Ressource :</u>                      Mise en place d'une autosurveillance sur les captages en plus du contrôle sanitaire. <b>Analyse mensuelle des paramètres suivants : pH, température, conductivité, matière organique, turbidité et analyse bactériologique.</b>                      Suivi annuel du colmatage des forages et inspection vidéo.                      Application du plan VIGIPRATE pour la protection des PPRI.</p> <p><u>Distribution :</u>  <b>Diminution des stockages d'eau de Javel pour une meilleure efficacité à des taux de traitement plus faibles (impact positif sur le goût de l'eau).</b>                      Réalisation d'une <b>carte chlore</b> pour adapter les points d'injection d'eau de Javel à la réalité du terrain.                      Mise en place d'une autosurveillance sur les réservoirs et sur le réseau d'eau potable, notamment dans les écoles maternelles et primaires.  <b>Analyse mensuelle des paramètres suivants : pH, température, conductivité, matière organique, turbidité et analyse bactériologique.</b>  <b>Lavage annuel des réservoirs d'eau potable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en exergue des solutions disponibles pour le traitement du calcaire.</li> <li>• Proposition de conduire une étude visant la définition d'une solution pour le traitement du calcaire,</li> </ul>	<p>Plan d'action proposé sur l'amélioration de l'image de la qualité de l'eau et promotion de la consommation de l'eau courante auprès des usagers</p> <p>Le candidat rappelle l'étude conduite en 2011 sur une semaine pour tester le procédé Erca.</p>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Plan d'actions : Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Curage de 15% du réseau par an minimum / Programme de curage optimisé et ciblé</li> <li>• Rencontre auprès des restaurateurs sur les 2 premières années puis mise en place d'un suivi annuel à distance / Renouvellement des rencontres en 2027 et 2031 Mettre en place les bacs dégraisseurs avec l'appui de la CCI</li> <li>• Réduction des ECP en mettant œuvre le programme proposé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du programme de curage préventif</li> <li>• Mise en place d'un programme d'enquête pour la maîtrise des rejets des activités de bouche</li> <li>• Réduction des ECP</li> <li>• Equipement des points de rejets :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• DO de Folle Anse dans le cadre des travaux d'extension de boues le devenir de ces eaux devra être traité</li> <li>• trop plein du PR de l'hôpital à Grand Bourg mise en place d'un capteur hauteur / vitesse relié à la télégestion via devis</li> <li>• trop plein du PR Bas de la Source à Saint Louis mise en place d'un capteur hauteur / vitesse relié à la télégestion via devis</li> </ul> </li> <li>• Tarage annuel des pompes de relèvement</li> <li>• Autosurveillance : mise en place d'un stock de pièces pour les débitmètres, préleveur, télégestion de la STEP de Folle Anse</li> <li>• Mise en place, sur devis d'un canal de mesure pour la STEP des Basses, Vidon, Borée, Bezard</li> </ul>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Plan d'actions fonctionnement du réseau d'assainissement

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<b>Curage des réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une politique de curage préventif permettant d'optimiser et de cibler les tronçons curés s'appuyant sur le SIG développé.</li> <li>Curage préventif : minimum <b>15% du réseau par an soit 4,7km</b></li> <li>Acquisition d'un camion hydrocureur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement <b>d'un plan de curage préventif annuel</b> sur la base d'une approche méthodologique : identification des points noirs, localisation et hiérarchisation des tronçons à risques d'encrassement, suivre et archiver les opérations d'entretien via le SIG</li> <li>Mobilisation d'un <b>camion hydrocureur neuf</b> acquis dans un délais de 3 mois suivant le démarrage du contrat</li> <li>Curage préventif annuel de <b>4km</b></li> <li>Programme de curage fourni avant le 15 octobre de l'année N+1</li> <li>Actualisation du programme tous les 3 mois</li> <li>Désobstruction immédiate en cas d'incident ( Max 5 sur le réseau, et 8 en branchements)</li> </ul>
<b>Lutte contre les ECP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter à la déconnexion des eaux pluviales</li> <li>Prôner la désimperméabilisation</li> <li>Proposer des mises en place de cuves de récupération de l'eau de pluie.</li> <li>Travailler sur les grandes zones/toitures en premier.</li> <li>Réaliser de tests à la fumée sur 1km/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle de conformité de 100% des branchements en commençant par les zones pré identifiées comme drainant des eaux météoriques : campagne à partir des réseaux gravitaires amont des PR Débarcadère, République</li> <li>renouvellement de 5 branchements/ an</li> <li>Conduite de ITV supplémentaires ( +350m) et de test à la fumée tenant compte des conclusions du SDA de février 2022</li> </ul>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Plan d'actions : incitation au raccordement

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Incitation au raccordement</b></p>	<p>Le candidat s'appuie sur les prescriptions de l'article 65 du CCTP et mettre en œuvre les pénalités prévues à l'Article L1331-1 du Code de la Santé Publique modifié par la loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 -art. 71, et à les reverser entièrement à la Collectivité.</p> <p>Constituer et <b>actualiser régulièrement le fichier des raccordables non raccordés à l'assainissement collectif.</b></p> <p>Actualisation tous les 6 mois, en intégrant les enquêtes nécessaires à cette fin.</p> <p>Il propose de conduire son programme d'incitation par des rendez-vous et appels téléphoniques des clients visés, et en proposant une réduction de 10 % du prix de raccordement, lorsqu'une baisse de prix sera sérieusement demandée par le client.</p>	<p>Constitution et mise à jour régulière du fichier clientèle Rapport d'enquête.</p> <p>Procédure d'incitation à la mise en conformité des raccordements :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Envoi aux usagers d'une lettre précisant la nature des travaux à réaliser sous 6 mois, et vérification des travaux exécutés chez les usagers au fur et à mesure de leurs retours</li> <li>2. Au bout de 4 mois, relance par Karuker'Ô des usagers n'ayant pas réalisé les travaux, après concertation avec la CCMG</li> <li>3. Au bout de 6 mois, préparation d'un projet de courrier de mise en demeure de réaliser les travaux, envoyé par la CCMG</li> </ol>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Engagement de performance

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p><b>Engagements de performance en matière de service à l'utilisateur</b></p>	<p>Délai d'ouverture d'un branchement existant: <b>3 jours ouvrés</b></p> <p>Délai de réalisation d'un devis de branchement neuf : <b>10 jours ouvrés</b></p> <p>Délai de réalisation d'un branchement neuf : <b>15 jours ouvrés</b></p> <p>Délai de première intervention à la suite du signalement d'un incident par un usager, la Collectivité ou un tiers : <b>1 heure</b></p> <p>Délai d'intervention en cas de fuite sur branchement : <b>1 heure si fuite importante - 1 semaine si goutte à goutte</b></p> <p>Préavis de résiliation de l'abonnement par l'abonné (ne peut-être supérieur à 15 jours) : <b>15 jours</b></p> <p>Délai de rendez-vous physique pour un abonné avec un agent du service : <b>1 semaine</b></p> <p>Délai de réponse à tout courrier : <b>5 jours</b></p>	<p>Délai d'ouverture d'un branchement existant : <b>Dans les 24 heures qui suivent la demande</b></p> <p>Délai de réalisation d'un devis de branchement neuf : <b>10 jours ouvrés après réception du dossier complet demandé à l'abonné</b></p> <p>Délai de réalisation d'un branchement neuf : <b>15 jours ouvrés</b> après acceptation, autorisation du projet, règlement du montant du devis et réception des autorisations de voirie</p> <p>Délai de première intervention à la suite du signalement d'un incident par un usager, la Collectivité ou un tiers : <b>Moins de 2 heures et suivant le degré d'urgence identifié (moins d'1heure en période d'astreinte)</b></p> <p>Délai d'intervention en cas de fuite sur branchement : <b>Moins de 2 heures et suivant le degré d'urgence identifié (moins d'1heure en période d'astreinte)</b></p> <p>Préavis de résiliation de l'abonnement par l'abonné (ne peut-être supérieur à 15 jours) : <b>"Sans délai, grâce au "relevé confiance" si l'abonné peut relever son compteur 2 jours ouvrés après la demande dans les autres cas"</b></p> <p>Délai de rendez-vous physique pour un abonné avec un agent du service : <b>8 jours ouvrés depuis la réception du courrier</b></p> <p>Délai de réponse à tout courrier : <b>8 jours ouvrés depuis la réception du courrier</b></p> <p>Autres engagements clientèle (à préciser) : <b>48 heures pour accusé réception</b></p>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Moyens d'accueil et de relations clientèles

	Hydro Dom Solutions	KARUKERO BASE
<p><b>Moyen d'accueil et de relations clientèles</b></p>	<p><b><u>Accueil physique :</u></b>                      Grand Bourg. 7h30 - 14h00 du lundi au vendredi</p> <p><b><u>Accueil téléphonique :</u></b>  <b>7h30 - 14h00 du lundi au vendredi</b>                      Numéro local + <b>numéro portable (Whatsapp accepté)</b></p> <p><b><u>Espace en ligne :</u></b>                      Informations disponibles en ligne : Tarifs - Factures - Qualité de l'eau - Horaires - Adresse du service clientèle - Conseils pour économiser l'eau - informations sur les travaux - Informations sur les coupures d'eau</p> <p>Opérations réalisables en ligne : Résiliation de contrat - Ouverture d'un branchement - Paiement en ligne sécurisé - Demande de devis - déposer son index</p> <p><b><u>Moyens de paiement :</u></b>                      Internet - CB - Chèque - Espèces - Application Zapay - Virement - Prélèvement automatique - Espèces chez les commerçants</p> <p><b><u>Logiciel de gestion clientèle :</u></b>                      Logiciel Dolibarr (gestion de relation client en open source)</p>	<p><b><u>Accueil physique :</u></b>                      Rue Henri RINALDO Lot Grande SAVANE 97112 GRAND BOURG + Permanences en mairie 1 mois post facturation</p> <p><b>7h30 à 12h30 du lundi au vendredi</b></p> <p><b><u>Accueil téléphonique :</u></b>                      7h à 14h30 pour le standard et clientèle + serveur vocal de paiement 24/24</p> <p>numéro fixe non surtaxé _ 05 90 21 00 12</p> <p><b><u>Espace en ligne :</u></b>                      Informations disponibles en ligne : Travaux en cours, activités de l'entreprise, signalement d'incident, agence en ligne etc...</p> <p>Opérations réalisables en ligne : Paiement de facture, demande de branchement, résiliation, mutation, dépose d'index</p> <p><b><u>Moyens de paiement :</u></b>                      Tous les moyens de paiement sont possible en agence (chèque ou CB + borne), à distance virement, TIP, TIP chèque, CB et espèces dans les commerces ZAPAY et La Poste</p>

# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Réduction des impayés

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
<p>Amélioration de la gestion clientèle et du recouvrement</p>	<p><b>Engagement : contrôle de 98% des clients en 2 ans.</b> Ciblage sur les gros consommateurs et les raccordables non raccordés</p> <p><b>Les mesures permettant de trouver les fraudeurs raccordés à l'assainissement mais non déclarés :</b> Réalisation de tests à la fumée dans les regards autour des habitations raccordables. 1Km de test par an.</p> <p><b>Les mesures permettant de trouver les fraudeurs raccordés à l'eau mais non déclarés :</b> Fermeture systématiquement de tous les compteurs lors de la résiliation du contrat, afin de ne pas donner la possibilité au nouvel occupant d'utiliser de l'eau sans abonnement.</p> <p>Réalisation d'un recoupement annuel entre les mesures des débitmètres sectoriels et les sommes des consommations facturées du secteur.</p> <p><b>Obligation de mensualisation des clients gros consommateurs et mensualisation encouragée pour tous les consommateurs.</b> Proposition des douchettes économes en eau, et 3 limiteurs de pression de robinet à tout client qui passe à la mensualisation.</p> <p><b>Accompagnement aux paiements de factures pour les clients fragiles :</b> collaboration avec les CCAS, encouragement à la mensualisation, suivi des impayés avec les services sociaux, rencontre biannuel des clients en situation d'impayés, relances téléphoniques, visites, actions de conseil</p> <p><b>Proposition de mise en place d'une tarification sociale et progressive du service :</b> Tarifs réduits pour les premiers m3, introduction d'une tarification gradué, respect de l'équilibre économique du service. Sensibilisation des élus lors de conseils municipaux.</p>	<p>Recensement des abonnés de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Diversification des modes de paiement et aller à la rencontre du client (borne, nouvel accueil physique en mairie, système chez les commerçants)</p> <p>Incitation à la mensualisation; prélèvement automatique</p> <p>Relance des impayés</p> <p>Gestion des logements vacants et résidences secondaires sans consommation</p>

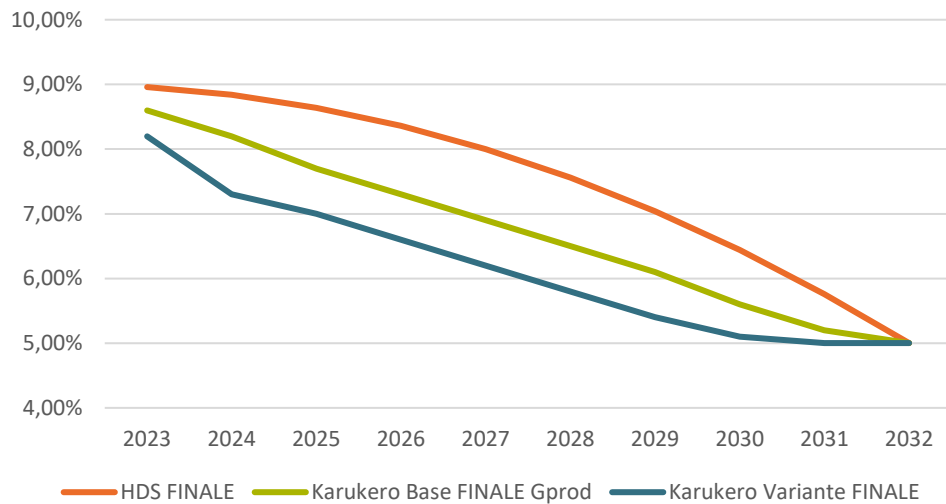
# Critère n°2 – Qualité de service proposé

## Réduction des impayés

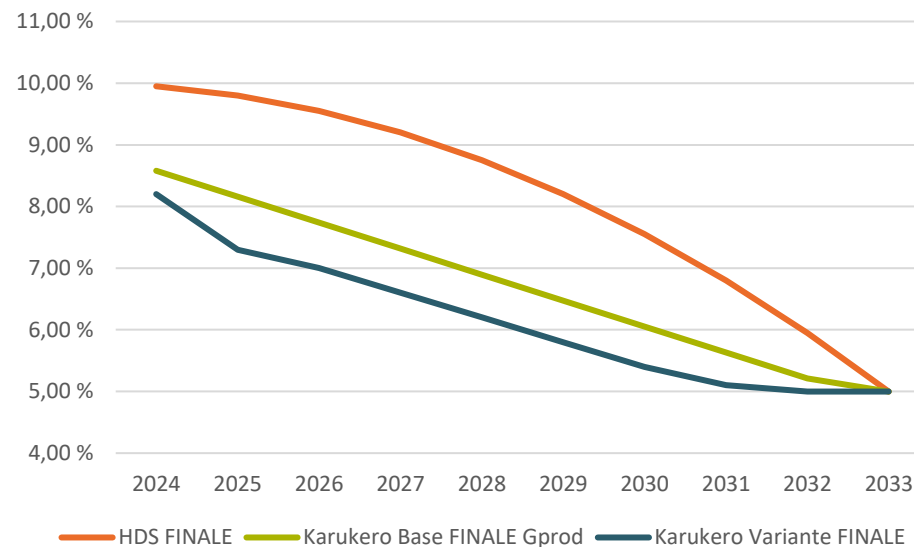
Taux d'impayé actuel (2021): 9,3%

Taux d'impayé actuel (2021): 12,5%

Evolution prévisionnelle du taux d'impayés sur la durée du contrat - eau potable



Evolution prévisionnelle du taux d'impayés sur la durée du contrat - Assainissement



- Les deux candidats s'engagent à une réduction des impayés sur la durée du contrat pour arriver à un taux de 5% d'impayés en 2033.
- L'offre variante de Karuker'Ô Téléréleve propose une baisse plus importante des impayés au début du contrat à l'atteinte du taux de 5% au cours de l'année 2032.

## Critère n°2 – Synthèse et conclusion - Grille

- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose de nombreux éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG: ✓✓✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose des éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG: ✓✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose quelques éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG : ✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges sans éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG : 😐
- L'offre répond partiellement au cahier des charges : ✗
- L'offre répond très partiellement au cahier des charges : ✗✗
- Le sujet n'est pas traité par le candidat : ✗✗✗

# Critère n°2 – Conclusion et synthèse – offres de base

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
Liens entretenus avec le concédant	☹️	✓
Engagement de performance hydraulique; connaissance patrimoniale et plans d'actions eau potable (qualité de l'eau et amélioration du rendement)	✓	✓
Plans d'actions assainissement (lutte contre les ECPP, amélioration du fonctionnement réseau assainissement, incitation au raccordement)	✓	✓✓
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	☹️	✓
Accueil – relations clientèles – gestion des abonnés	✓	☹️
Réduction des impayés	✓	✓

🔵 L'offre de base de Karuker'Ô est meilleure que celle d'HDS au titre de critère n°2.

# Critère n°2 – Conclusion et synthèse – offres de base

## Liens entretenus avec le concédant

- Le candidat HydroDom Solutions répond au cahier des charges en désignant 2 interlocuteurs dédiés au contrat et en proposant une plateforme de suivi et des bilans semestriels
- Le candidat Karuker'Ô innove légèrement en proposant un extranet avec l'outil PowerBI permettant un suivi au quotidien de l'activité du délégataire

## Engagement de performance hydraulique; connaissance patrimoniale et plans d'actions eau potable (qualité de l'eau et amélioration du rendement)

- Le candidat HydroDom solutions n'est pas très ambitieux sur l'amélioration de la connaissance patrimoniale. Sur l'amélioration des performances du réseaux, il s'engage sur un niveau de rendement élevé par rapport à Karuker'O en fin de contrat. Ses propositions sur l'amélioration de la qualité de l'eau (cartochlore) constituent un atout sur son offre.
- A l'inverse Karuker'Ô prévoit une inspection annuelle de 50% du réseau mais les engagements en matière de rendement et d'amélioration de la qualité de l'eau ne présentent pas d'innovation remarquable.

## Plans d'actions assainissement (lutte contre les ECPP, amélioration du fonctionnement réseau assainissement, incitation au raccordement)

- Dès l'offre initiale, le candidat HydroDom solutions propose une méthodologie de gestion des graisses et de curage préventif du réseau intéressants.

- L'offre de Karuker'Ô est très détaillée dans sa méthodologie d'incitation au raccordement et sur les équipements des points de rejets.

## Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers

- Le candidat HydroDom Solutions propose des délais de réponses sur les services aux usagers élevés par rapport à Karuker'Ô pour certaines actions (délai d'ouverture d'un branchement existant, préavis de résiliation de l'abonné)

## Accueil – relations clientèles – gestion des abonnés

- Les horaires d'ouverture de l'accueil physique proposés par le candidat HydroDom Solutions sont plus importants que ceux proposés par Karuker'Ô. Les deux répondent aux exigences du cahier des charges.
- Le candidat HydroDom solutions prévoit d'affecter 0,5 agent dédié à l'appui aux familles en difficultés de paiement

## Réduction des impayés

- Les deux candidats s'engagent à atteindre le même niveau d'impayés à la fin du contrat (5%) en passant avec des cinétiques d'atteinte des 5% différentes, Le plan d'action est un peu plus détaillé du côté d' HydroDom Solutions.

## Critère n°2 – Conclusion et synthèse – offres variantes

	KARUKERO BASE SANS GPROD	KARUKERO VARIANTE TELERELEVE
Liens entretenus avec le concédant	✓	✓
Engagement de performance hydraulique; connaissance patrimoniale et plans d'actions eau potable (qualité de l'eau et amélioration du rendement)	✓	✓ ✓
Plans d'actions assainissement (lutte contre les ECPP, amélioration du fonctionnement réseau assainissement, incitation au raccordement)	✓ ✓	✓ ✓
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	✓	✓ ✓
Accueil – relations clientèles – gestion des abonnés	☹️	☹️
Réduction des impayés	✓	✓ ✓

- L'offre variante sans Gprod ne présente pas de différence avec l'offre de base du candidat Karuker'Ô.
- L'offre variante télérelève globalement propose un plan action en eau potable plus ambitieux que l'offre de base avec un niveau de rendement de l'ordre de 75% en fin de contrat et un indice linéaire des volumes non comptés amélioré par rapport à ceux proposés dans l'offre de base
- Le niveau d'impayés est amélioré dès les deux premières années du contrat et atteint les 5 % deux ans avant l'offre de base.

## Critère n°2 – Conclusion et synthèse – offres de base et variante

	KARUKERO BASE	KARUKERO VARIANTE TELERELEVE
Liens entretenus avec le concédant	✓	✓
Engagement de performance hydraulique; connaissance patrimoniale et plans d'actions eau potable (qualité de l'eau et amélioration du rendement)	✓	✓ ✓
Plans d'actions assainissement (lutte contre les ECPP, amélioration du fonctionnement réseau assainissement, incitation au raccordement)	✓ ✓	✓ ✓
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	✓	✓ ✓
Accueil – relations clientèles – gestion des abonnés	☹️	☹️
Réduction des impayés	✓	✓ ✓

- L'offre variante sans Gprod ne présente pas de différence avec l'offre de base du candidat Karuker'Ô.
- L'offre variante télérelève globalement propose un plan action en eau potable plus ambitieux que l'offre de base avec un niveau de rendement supérieur à 75% en fin de contrat et un indice linéaire des volumes non comptés amélioré par rapport à ceux proposés dans l'offre de base
- Le niveau d'impayés est amélioré dès les deux premières années du contrat et atteint les 5 % deux ans avant l'offre de base.
- **In fine sur le critère n°2, parmi les offres variante de Karuker'Ô, la variante prenant en compte la télérelève est améliorée sur les sous-critères de performance hydraulique et de réduction des impayés. Elle constitue la meilleure offre au titre du critère n°2.**



Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



## Critère n°3 - Conditions financières de l'exécution du contrat

Analysées en prenant en compte

- l'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service
- la stabilité des prix
- le niveau des tarifs proposés au BPU
- l'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés
- les modalités de financement des travaux neufs prévus au contrat
- la prise en compte du renouvellement

# Critère n°3 – Conditions financières

## Questions négociations tour n°2 – Synthèse des Réponses du candidat HydroDom Solutions

- **En synthèse** le candidat HydroDom Solutions explique le calcul du prix moyen par tranches utilisé en eau potable mais il n'applique toujours pas les prix par tranches dans son CEP. Les hypothèses de recettes ne correspondent donc pas à la réalité des consommations par tranche des abonnés du service.
  - Le candidat a corrigé l'erreur relevée dans son CEP Assainissement et a imputé les impayés en non valeur.
  - Le candidat explique l'augmentation des charges de véhicules par la cherté de la location à Marie-Galante. Il justifie l'augmentation des charges de sous-traitance par la prise en compte du coût réel de l'épandage des boues, qui n'avait pas été fait dans les offres précédentes.
  - Le candidat précise finalement avoir apporté une amélioration de 0.02 €/m<sup>3</sup> HT sur la tranche 1 en eau potable et de 0.05 €/m<sup>3</sup> HT sur l'assainissement collectif.
- **Le candidat n'a pas intégré la tarification par tranche sur l'eau potable, et ce malgré l'explication fournie lors du deuxième tour de négociation. Cela interpelle sur la compréhension de la méthodologie et sur la capacité à mettre en œuvre de la dimension financière d'un service d'eau potable.**

# Critère n°3 – Conditions financières

## Questions négociations tour n°2 – Synthèse des réponses du candidat Karuker'Ô

- **En synthèse** : le candidat propose un tableau de comparaison des tarifs entre les différentes offres et indique avoir optimisé le tarif de la tranche 1 la plus utilisée et la compensant par une légère augmentation de la tranche 3 et 4 pour les plus gros consommateurs. Le candidat indique que cela est rendu possible grâce aux optimisations d'organisation, à la performance de leur système d'achats et la productivité qui sera engagée.
- Le taux de marge supérieur de l'offre de base comparée à l'offre variante est justifié ainsi par le candidat : *« L'offre de base initiale avec GProd présente plusieurs contraintes d'un point de vue contractuel liées à la performance, aux risques contentieux et à l'actualisation des tarifs. Cette offre nous faisant prendre plus de risques, le résultat est plus fort que l'offre variante »*
- Concernant la diminution des volumes consommés le candidat a pris en compte une hypothèse de 0.5% par an d'économie d'eau soit -2.5% de consommation sur la durée totale du contrat comparée à 4% de moyenne nationale. Le coût d'un compteur de télérelève fourniture, pose et frais de gestion annexe s'élève à 13€ par an soit 15 c€/m3.
- Une optimisation de 2c€/m3 pour le service assainissement a été réalisée selon la demande mais le candidat rappelle que des installations en état de fonctionnement dégradé nécessitent un minimum d'entretien voire même un entretien supplémentaire au regard des multiples pannes pouvant survenir et de consommations d'énergie induites.
- Le candidat fait des efforts sur ses différentes offres financières et propose une variante de l'offre de base sans l'indice Gprod, comme demandé. Cette variante est très optimisée par rapport à l'offre de base comprenant le Gprod.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Facture type 120m3

- Une facture type de 120m<sup>3</sup> TTC a été reconstituée à partir des données des candidats comparées aux tarifs actuels.
- Seule l'offre de HydroDom Solution propose une augmentation par rapport aux tarifs actuels
- L'offre la plus basse est celle de Karuker'Ô ne prenant pas en compte l'indice d'actualisation Gprod, elle propose une baisse de 5% par rapport au tarif actuel.

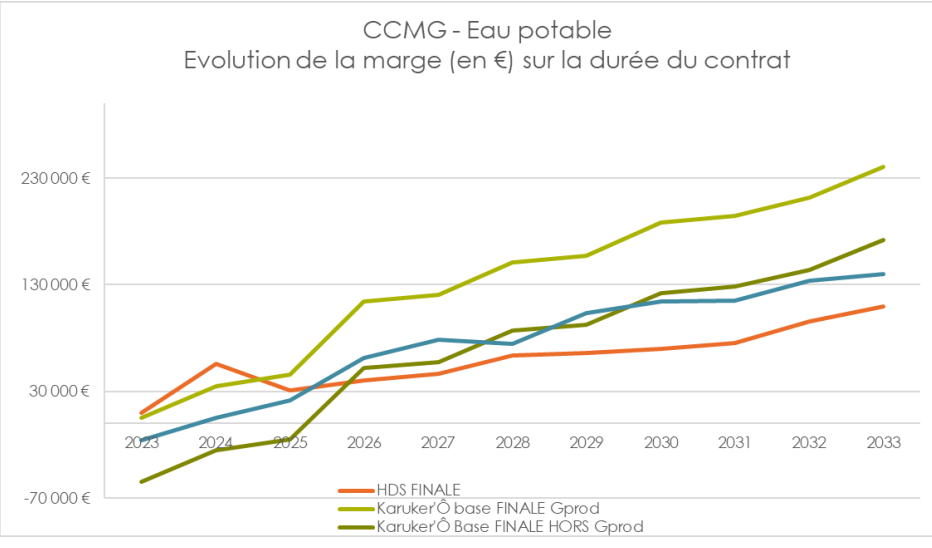
Facture type 120m3	1e semestre 2022	HDS	Base Gprod	Base HDS	Variante
	Actuel	Offre finale			
<b>Eau Potable</b>					
<b>Part délégataire</b>					
Abonnement	105,92	100,8	108,7	103,5	106,1
Consommation 120m3	201,6	212,80	214,40	206	212,80
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	21,26	21,26	21,26	21,26	21,26
Consommation 120m3	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2
<b>Organismes de l'Etat</b>					
Préservation des ressources en eau	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
Lutte contre la pollution	60	60	60	60	60
Octroi de mer régional interne	4,62	4,68	4,77	4,64	4,73
<b>TVA à 2,1%</b>	9,79	9,92	10,12	9,83	10,03
<b>Sous total TTC EAU</b>	<b>475,99</b>	<b>482,26</b>	<b>492,02</b>	<b>478,02</b>	<b>487,70</b>
<b>Prix de l'eau potable au m3 TTC</b>	<b>3,97 €</b>	<b>4,02 €</b>	<b>4,10 €</b>	<b>3,98 €</b>	<b>4,06 €</b>
<b>Assainissement</b>					
<b>Part délégataire</b>					
Abonnement	102,58	105,1	94,5	90	90
Consommation 120m3	202,23	198	176,4	168	168
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	10	10	10	10	10
Consommation 120m3	12	12	12	12	12
<b>Organismes de l'Etat</b>					
Modernisation des réseaux de collecte	36	37	38	39	40
Octroi de mer régional interne	3,6281	3,621	3,309	3,19	3,2
<b>TVA à 2,1%</b>	7,62	7,68	7,02	6,77	6,79
<b>Sous total TTC Ass</b>	<b>374,1</b>	<b>373,4</b>	<b>341,2</b>	<b>329,0</b>	<b>330,0</b>
<b>Prix de l'assainissement au m3 TTC</b>	<b>3,12 €</b>	<b>3,11 €</b>	<b>2,84 €</b>	<b>2,74 €</b>	<b>2,75 €</b>
<b>TOTAL EAU + ASS</b>	<b>850,0 €</b>	<b>855,7 €</b>	<b>833,2 €</b>	<b>807,0 €</b>	<b>817,7 €</b>
<b>Prix au m3 TTC</b>	<b>7,08 €</b>	<b>7,13 €</b>	<b>6,94 €</b>	<b>6,72 €</b>	<b>6,81 €</b>
Ecart au tarif actuel en %		0,7%	-2,0%	-5,1%	-3,8%

Envoyé en préfecture le 24/10/2022  
 Reçu en préfecture le 24/10/2022  
 Affiché le  
 ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE  
 Karuker'Ô  
 Berser Levraut

# Critère n°3 – Conditions financières

## Equilibre du contrat – eau potable

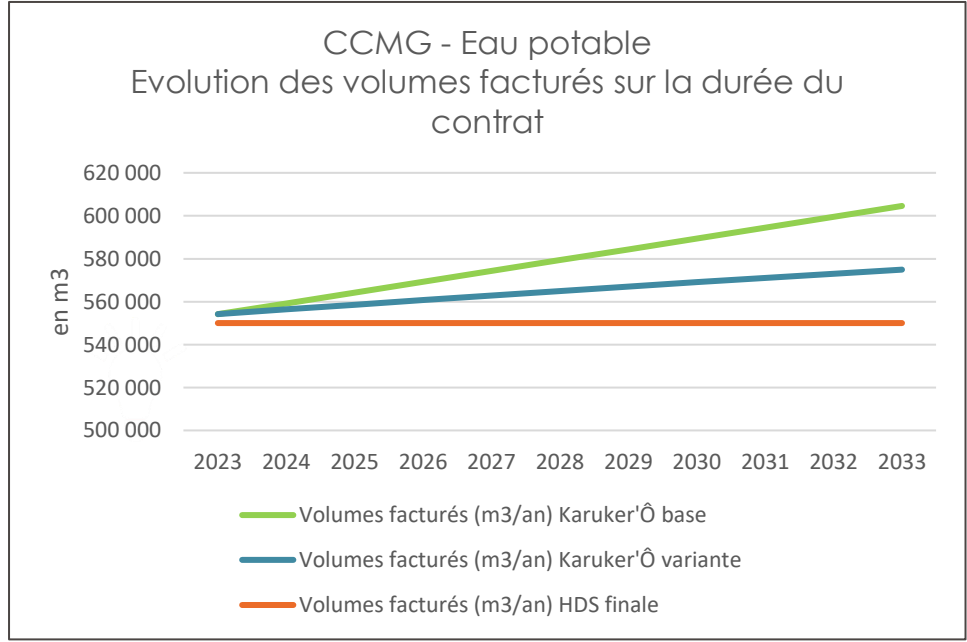
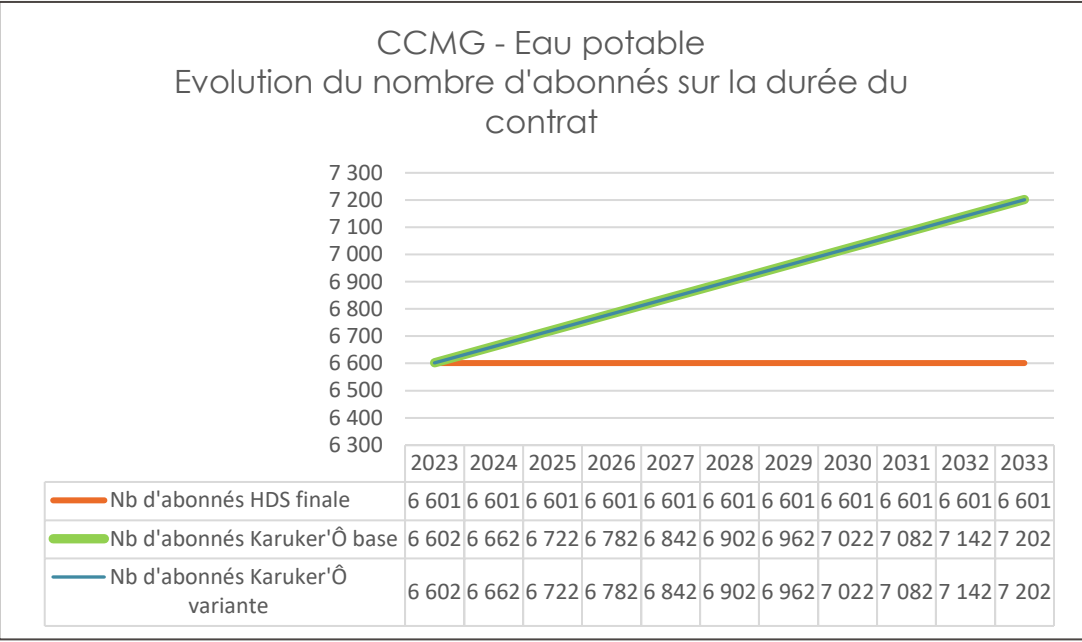
Marge		HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô Base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
	2023	9 504 €	5 094 €	-54 482 €	-16 025 €
	2024	55 504 €	34 896 €	-25 527 €	4 817 €
	2025	31 218 €	45 959 €	-15 317 €	21 430 €
	2026	40 198 €	114 016 €	51 883 €	61 622 €
	2027	46 393 €	120 173 €	57 177 €	78 547 €
	2028	63 788 €	150 737 €	86 873 €	74 724 €
	2029	66 166 €	157 136 €	92 397 €	103 658 €
	2030	69 900 €	187 964 €	122 346 €	114 038 €
	2031	74 989 €	194 607 €	128 104 €	114 708 €
	2032	95 806 €	211 275 €	143 881 €	133 437 €
	2033	109 196 €	240 321 €	172 198 €	140 085 €
<b>Total de la marge</b>		<b>662 663 €</b>	<b>1 462 178 €</b>	<b>759 534 €</b>	<b>831 043 €</b>
		HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô Base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
Marge annuelle		60 242 €	132 925 €	69 049 €	75 549 €
Part de la marge dans les recettes globales (2023-		3,35%	6,76%	3,65%	3,93%



- Les taux de marges annuels moyen ont été calculés pour chacune des offres.
- Le candidat Karuker'Ô a réduit sa marge de moitié entre l'offre avec Gprod et l'offre sans Gprod. Cela est justifié par la part de risque plus élevée qui est supportée par le candidat dans le 1<sup>er</sup> cas.
- L'offre variante télérelève du candidat présente une marge légèrement plus élevée que l'offre de base sans Gprod.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Assiette de facturation eau potable



- Karuker'Ô dans son offre variante (télérelève) a pris en compte une hypothèse de 0.5% par an d'économie des volumes d'eau soit -2.5% de consommation sur la durée totale du contrat. La réduction moyenne en hexagone étant de 4%.
- Cette baisse est expliquée par plusieurs facteurs :
  - une " présumée " attention plus importante des usagers envers leur facture d'eau donc une réduction de leur consommation au regard d'une facturation trimestrielle au lieu de semestrielle
  - La réduction des fuites.

# Critère n°3 – Conditions financières

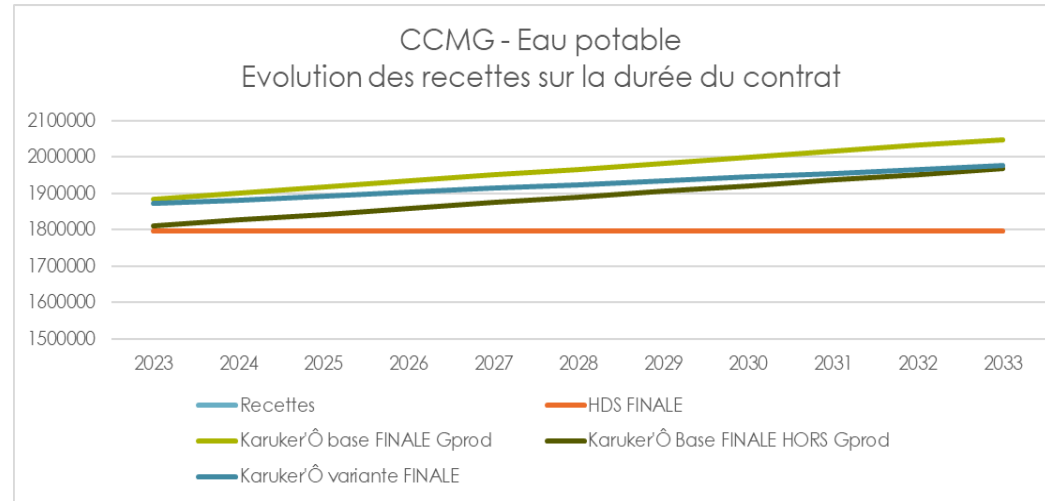
## Synthèse des recettes annuelles moyennes en eau potable sur la durée du contrat

SYNTHESE DES RECETTES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE DU CONTRAT		HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
<b>Total Recettes d'exploitation</b>	€/an	1 692 842	1 966 939	1 890 056	1 924 544
<b>Recette part fixe</b>	€/an	667 165	762 880	726 553	744 717
Nb de part fixe par unité compteur diam 15 mm	PF	6 514,00	6 815,00	6 815,00	6 815,00
Part fixe annuelle compteur diam 15mm	€/PF/an	100,80	108,67	103,49	106,08
Nb de part fixe par unité par compteur diam 20 à 30mm	PF	39,00	39,00	39,00	39,00
Part fixe annuelle compteur diam 20 à 30mm	€/PF/an	109,36	256,30	244,10	250,20
Nb de part fixe par unité par compteur diam 40 à 80mm	PF	41,00	41,00	41,00	41,00
Part fixe annuelle compteur diam 40 à 80mm	€/PF/an	109,36	256,30	244,10	250,20
Nb de part fixe par unité par compteur diam > 80 mm	PF	7,00	7,00	7,00	7,00
Part fixe annuelle diam > 80 mm	€/PF/an	257,92	256,30	244,10	250,20
<b>Recette part proportionnelle RE</b>	€/an	990 677	1 135 070	1 094 514	1 106 632
Volumes facturés tranche 0 à 80 m3	m3/an	374 000	396 469	396 469	386 536
proportionnelle RE tranche 0 à 80 m3	€/m3	1,60	1,62	1,55	1,62
Volumes facturés tranche 81 à 200 m3	m3/an	71 500	83 782	83 782	81 683
part proportionnelle RE tranche 81 à 200 m3	€/m3	2,12	2,12	2,05	2,12
Volumes facturés tranche 201 à 500 m3	m3/an	3 850	43 865	43 865	42 766
part proportionnelle RE tranche 201 à 500 m3	€/m3	3,09	3,18	3,11	3,18
Volumes facturés tranche > 500 m3	m3/an	71 500,00	55 246	55 246	53 862
part proportionnelle RE tranche > 500 m3	€/m3	3,20	3,18	3,11	3,18

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des recettes : tarifs eau potable

Le candidat HydroDom Solutions diminue de 2ct le prix de la tranche T1 entre son offre améliorée et son offre finale. Or le CEP prend une tranche proportionnelle unique à 1,99€/m³.



**NB : nous avons corrigé l'erreur du candidat dans le tableau de comparaison des offres mais cette erreur soulève un sérieux doute sur la capacité du candidat à comprendre le fonctionnement de facturation d'un service d'eau potable, malgré les explications fournies lors des négociations.**

Pour Karuker'Ô, les prix de l'offre de base sont très légèrement améliorés (1ct) entre l'offre améliorée et l'offre finale prenant en compte le Gprod. Les tarifs de la variante télérelève ne sont pas modifiés par rapport à l'offre améliorée, il sont légèrement supérieurs à ceux de l'offre de base sans le Gprod.

**L'offre Karuker'Ô sans Gprod baisse tous les prix en part fixe et en part proportionnelle assez significativement. A la fin du contrat les niveaux de recettes de la base sans le Gprod et de l'offre télérelève sont au même niveau.**

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des recettes – autres recettes eau potable : branchements neufs et prestations accessoires

SYNTHESE DES RECETTES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE DU CONTRAT		HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
<b>Recette des travaux à titre exclusifs</b>	€/an	35 000,00	46 347	46 347	48 507
Branchements neufs	€/an	35 000	46 347	46 347	48 507
Autres ...	€/an	-	-	-	-
<b>Recette des produits accessoires</b>	€/an	-	22 642	22 642	24 688
Recettes pour facturation des redevances Agence	€/an	-	2 392	2 392	4 438
Ouverture/Fermetures de branchements	€/an	-	20 250	20 250	20 250

- Les recettes des prestations accessoires ne varient pas entre les offres améliorées et les offres finales des deux candidats.
- L'offre variante télérelève de Karuker'Ô prévoit légèrement plus de recettes de branchements neufs et facturation des redevances Agence que l'offre de base.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des recettes – autres recettes eau potable : branchements neufs

Prix Moyen d'un branchement de 7 mètres linéaires, D 25 mm

Les prix unitaires d'un branchement en eau potable ne varient pas entre les offres améliorées et finales pour les deux candidats.

La variante télérelève de Karuker'Ô est légèrement plus élevée que l'offre de base car il inclus un poste de dépense « module radio » qui devrait normalement être imputé au coût d'un compteur.

Le prix d'un branchement indiqué par HDS est très nettement supérieur à ceux proposés par Karuker'Ô.

	HDS finale			Karuker'Ô Base finale			Karuker'Ô variante	
	Quantité	Prix unitaire	Coût total	Quantité	Prix unitaire	Coût total	Prix unitaire	Coût total
<b>Fournitures de pièces</b>								
Collier de prise en charge PB, D 200mm, PVC	7 mL	285 €	1 995 €	1	26,92 €	26,92 €	26,92 €	26,92 €
Robinet de prise en charge D 20mm				1	23,75 €	23,75 €	23,75 €	23,75 €
Tuyau PEHD D25, 4/25 mm EXCEL-PLUS				7 mL	1,31 €	9,17 €	1,31 €	9,17 €
Robinet inviolable avant compteur D 15 mm				1	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
Compteur volumétrique D 15 mm				1	35,07 €	35,07 €	35,07 €	35,07 €
Coffret de protection pour compteur				1	69,88 €	69,88 €	69,88 €	69,88 €
Clapet anti-pollution D 15 mm				1	4,03 €	4,03 €	4,03 €	4,03 €
Robinet après-compteur				1	12,26 €	12,26 €	12,26 €	12,26 €
Module radio (dans le cadre de la variante)				1	- €	- €	36,00 €	36,00 €
Bouche à clé fonte 9 kg				1	17,39 €	17,39 €	17,39 €	17,39 €
Grillage avertisseur	7 mL	0,139 €	0,97 €	0,139 €	0,97 €			
<b>Fourniture de matériaux</b>								
Sable compacté sur 40 cm	7	38 €	266 €	1,40	34,00 €	47,60 €	34,00 €	47,60 €
Tout venant (0/31,5) compacté sur 70 cm	7	42 €	294 €	2,45	28,00 €	68,60 €	28,00 €	68,60 €
<b>Tractopelle, fourgon, camion</b>								
Tranchée de 50 cm de largeur	7	48 €	336 €					
Véhicules de chantier	7	84 €	588 €	3	49,00 €	147,00 €	49,00 €	147,00 €
<b>Réfection de voirie</b>								
Enrobé à chaud, 5 cm d'épaisseur	7	115 €	805 €	3,5	45,00 €	157,50 €	45,00 €	157,50 €
Béton, 20cm d'épaisseur	7	85 €	595 €	3,5	160,00 €	560,00 €	160,00 €	560,00 €
<b>Main d'œuvre</b>								
Agents	7	45 €	315 €	3	40,44 €	121,31 €	40,44 €	121,31 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 389 €</b>			<b>772,45 €</b>		<b>808,45 €</b>
<b>Plus value par mètre supplémentaire</b>								
Sans réfection de voirie	1 mL	48 €	48 €	1 mL	65,36 €	65,36 €	65,36 €	65,36 €
Avec réfection de voirie	1 mL	101 €	101 €	1 mL	87,86 €	87,86 €	87,86 €	87,86 €
<b>Plus value réfection bordures et trottoirs</b>								
Démolition et réfection des trottoirs à l'identique y compris sciage et couches d'accrochage	1 mL	32 €	32 €	1 mL	447,00 €	447,00 €	447,00 €	447,00 €
Bordures y compris décrochage avant réinstallation si dépose de celle-ci	1 mL	28 €	28 €	1 mL	149,00 €	149,00 €	149,00 €	149,00 €

# Critère n°3 – Conditions financières

## Variante télérelève Analyse des recettes – focus compteur télérelève

- Karuker'Ô, à la demande de la collectivité détaille dans ses réponse le coût d'un compteur de télérelève.
- Un compteur classique coûte 50€ lorsqu'un compteur télérelève coute 69€.
- Le candidat précise dans sa réponse que les économies de charges clientèle liées à la mise en place de la télérelève induisent une économie de 5€ par compteur et par an.
- Selon lui, « le coût final optimisé d'un compteur de télérelève peut donc s'estimer à 8€ soit l'équivalent de 1m3 de consommation un usager qui réalise une économie d'eau de 1m3/an amortit donc son coût de télérelève annuel »

Onglet Référence	Libellé Prestation	Charges investissement s non récurrentes - Coût moyen par compteur télérelève avec emetteur simple base
4-Plan Prévis Renouvellement	Coût compteur PRC y compris pose	50,0
2.9 - Télérelève	Coût Emetteur simple base	36,0
2.9 - Télérelève	Coût MO pose supplem + gestion administrative	5,7
2.9 - Télérelève	Coût fourniture et pose recepteurs	3,0
2.9 - Télérelève	Coût developpement SI	2,3
2.9 - Télérelève	Encadrement du projet / communication vers abonnées et autres frais structures	22,3
	<b>Coût moyen investissement par compteur</b>	<b>119,2</b>
	<b>Hors coût PRC = télérelève</b>	<b>69</b>

Onglet Référence	Libellé Prestation	Charges d'exploitation récurrentes annuelles - Coût moyen annuel par compteur télérelève
2.9 - Télérelève	Sous-Traitance Suez Smart Solution gestion données et SI Télérelève	4,3
2.9 - Télérelève	Maintenance recepteurs/emetteurs	2,4
	<b>Coût moyen exploitation par compteur/an</b>	<b>6,7</b>
	<b>Coût moyen exploitation sur durée contrat (10,5 ans)</b>	<b>71</b>

**Recap**

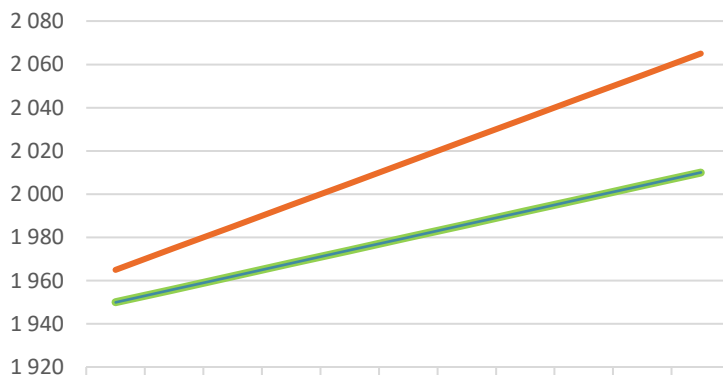
Coût moyen investissement hors PRC	69,2
Coût exploitation par compteur sur durée contrat	70,6
Coût total moyen par compteur sur durée contrat	139,8
<b>Coût euros moyen par an par compteurs</b>	<b>13</b>



# Critère n°3 – Conditions financières

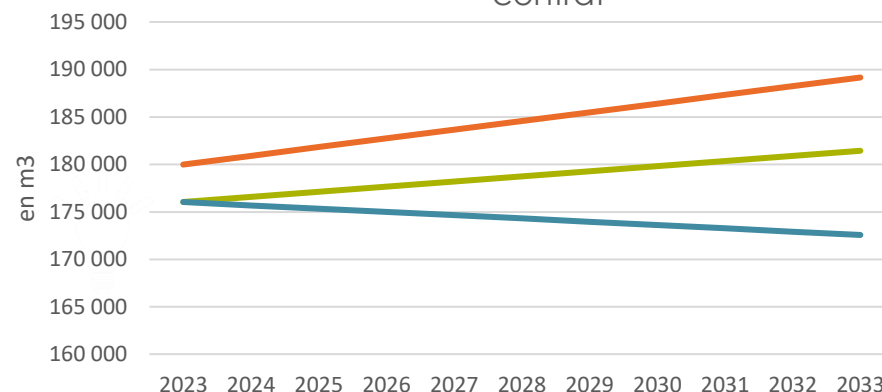
## Assiette de facturation assainissement

CCMG - Assainissement  
 Evolution du nombre d'abonnés sur la durée du contrat



	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Nb d'abonnés HDS Finale	1 965	1 975	1 985	1 995	2 005	2 015	2 025	2 035	2 045	2 055	2 065
Nb d'abonnés Karuker'Ô base	1 950	1 956	1 962	1 968	1 974	1 980	1 986	1 992	1 998	2 004	2 010
Nb d'abonnés Karuker'Ô variante	1 950	1 956	1 962	1 968	1 974	1 980	1 986	1 992	1 998	2 004	2 010

CCMG - Assainissement  
 Evolution du volume facturé sur la durée du contrat



— Volumes facturés (m3/an) HDS finale  
 — Volumes facturés (m3/an) Karuker'Ô base  
 — Volumes facturés (m3/an) Karuker'Ô variante

- Le nombre d'abonnés en assainissement ne varient par pour les deux candidats entre leur offre finales et les offres précédentes.
- La variante de Karuker'Ô prévoit une légère baisse des volumes facturés sur la durée du contrat.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des recettes : tarifs assainissement

SYNTHESE DES RECETTES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE D'EXPLOITATION		HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>€/an</b>	<b>591 834</b>	<b>450 304</b>	<b>428 436</b>	<b>422 235</b>
<b>Recette part fixe</b>	<b>€/an</b>	211776,5	187 110	178 200	178 200
Nb de part fixe	PF	2015	1 980	1 980	1 980
Part fixe annuelle	€/PF/an	105,1	94,50	90	90
Nb de part fixe usagers industriels	PF				
Part fixe annuelle	€/PF/an				
<b>Recette part proportionnelle RA</b>	<b>€/an</b>	304557	263 194	250 236	244 035
Volumes facturés au tarif RA	m³/an	184580	178 740	178 740	174 311
Part proportionnelle RA	€/m³	1,65	1,47	1,40	1,40
Volumes facturés usagers industriels	m³/an				
Part proportionnelle RA	€/m³				

- Karuker'Ô n'a pas chiffré le tarif industriel demandé par la CCMG car il n'y a pas d'industriel raccordé ou à raccorder au stade de l'offre. Le candidat évoque la possibilité d'inclure un tarif en cours de contrat avec mise en place de convention sur la base de l'analyse des effluents.
- Le candidat Karuker'Ô diminue le tarif de la part fixe de 4€50 pour l'offre de base sans Gprod, et la variante télérelève. Et améliore son tarif proportionnel de 2ct pour la base avec Gprod et de 9ct pour la base sans Gprod et la variante télérelève. Le candidat précise dans sa réponse que les installations même en fonctionnement dégradé nécessitent de l'entretien.
- L'offre du candidat HydroDom solution propose une amélioration 5ct€/m³ sur la part proportionnelle.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des recettes – autres recettes assainissement et prestations accessoires

SYNTHESE DES RECETTES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE D'EXPLOITATION		HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod	Karuker'ô variante FINALE
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	€/an	591 834	450 304	428 436	422 235
<b>Recette matière de vidange</b>	€/an	25500	0		
Volumes facturés au tarif PMV0	m <sup>3</sup> /an	750			
Part proportionnelle PMV0	€/m <sup>3</sup>	34			
<b>Recettes accessoires</b>	€/an	50000	0		
Volumes facturés au tarif RA	m <sup>3</sup> /an	45000			
Part proportionnelle RA	€/m <sup>3</sup>	5000			

- Le candidat Karuker'Ô ne chiffre pas les recettes en matière de vidange car la filière n'existe pas encore.
- Les variantes de Karuker'Ô ne prévoit pas de changement sur ce point.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des recettes – autres recettes assainissement

Prix Moyen d'un branchement de 7 mètres linéaires, D 160 mm

- Le BPU d'un branchement en assainissement ne varie pas pour les 2 candidats.
- Le prix unitaire d'un branchement pour HydroDom solutions est trois fois plus élevé que le prix proposé par Karuker'Ô.

	HDS finale			Karuker'Ô base finale		
	Quantité	Prix unitaire	Coût total	Quantité	Prix unitaire	Coût total
<b>Fournitures de pièces</b>						
Plaquette cerclage inox D200 /160				1	120,00 €	120,00 €
Tuyau PVC 160 mm	7	292,09	2044,63	7 mL	4,80 €	33,60 €
Boîte de branchement à passage direct 160 mm				1	208,00 €	208,00 €
Bouchon clip en attente				1	6,50 €	6,50 €
Réhausse PVC 250 mm, sur 1 m environ				1	86,00 €	86,00 €
Grillage avertisseur détectable				7	0,25 €	1,75 €
Tampon fonte 500x500, avec embase béton				1	65,00 €	65,00 €
<b>Fourniture de matériaux</b>						- €
Sable compacté sur 40 cm	7	38	266	1,68	34,00 €	57,12 €
Tout venant (0/31,5) compacté sur 70 cm	7	42	294	2,94	28,00 €	82,32 €
<b>Tractopelle, fourgon, camion</b>						
Tranchée de 60 cm de largeur	7	48	336			
Véhicules de chantier	7	65	455	4,5	49,00 €	220,50 €
<b>Réfection de voirie</b>			0			
Enrobé à chaud, 5 cm d'épaisseur	7	160	1120	4,2	45,00 €	189,00 €
<b>Béton, 20 cm d'épaisseur</b>	7	100	700	4,2	160,00 €	672,00 €
<b>Main d'œuvre</b>						
Agents	7	45	315	6	40,44 €	242,64 €
<b>TOTAL</b>			<b>4410,63</b>			<b>1 312 €</b>

# Critère n°3 – Conditions financières

## Actualisation des tarifs eau et assainissement

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE Gprod	KARUKERO Base HORS Gprod	KARUKERO VARIANTE
Formule de révision	$K_1(n) = \left( 0,35 \frac{ICHT-E(n)}{ICHT-E(0)} + 0,10 \frac{E(n)}{E(0)} + 0,55 \frac{BE(n)}{BE(0)} \right) \times (1 - GPROD)^d$ <p><b>Valeur GPROD : 1,0001%</b></p>	$K_1(n) = \left( 0,61 \frac{ICHT - E(n)}{ICHT - E(0)} + 0,08 \frac{E(n)}{E(0)} + 0,31 \frac{BE(n)}{BE(0)} \right) \times (1 - GPROD)^d$ <p><b>Valeur GPROD : 1.0001%</b></p>	$K_1(n) = \left( 0,61 \frac{ICHT - E(n)}{ICHT - E(0)} + 0,08 \frac{E(n)}{E(0)} + 0,31 \frac{BE(n)}{BE(0)} \right) \times (1 - GPROD)^d$ <p><b>Valeur GPROD : 0%</b></p>	$K_1(n) = \left( 0,60 \frac{ICHT - E(n)}{ICHT - E(0)} + 0,07 \frac{E(n)}{E(0)} + 0,33 \frac{BE(n)}{BE(0)} \right) \times (1 - GPROD)^d$ <p><b>Valeur GPROD : 0%</b></p>
Condition de révision de la rémunération	Le volume initial de référence (V0) étant de 529 000 m3 par an	Le volume initial de référence (V0) étant de 554 179 m3 par an	Le volume initial de référence (V0) étant de 554 179 m3 par an	Le volume initial de référence (V0) étant de 554 179 m3 par an

- Selon la demande formulée lors des négociations, le candidat a proposé une variante de la version de base sans l'indice Gprod.
- La variante avec télérelève ne prend pas non plus en compte le Gprod.

# Rappel des indices d'actualisation

● Pour rappel les paramètres d'actualisation des prix utilisés dans le contrat sont les suivants.

Paramètres	Définition	Source	
ICHT-E	Indice de coût horaire du travail, tous salariés, de la production et la distribution d'eau ; de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution. Indice publié mensuellement par l'INSEE	Identifiant 1565187	INSEE :
BE	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – A10 BE - Ensemble de l'industrie – Marché français – Prix départ usine	Identifiant 010534796	INSEE :
E	Indice relatif aux tarifs d'électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36kVA	Identifiant 010534766	Moniteur :
TP10a	Indice travaux, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux	Identifiant TP10a	Moniteur :
G <sub>Prod</sub>	Gain de productivité (G <sub>Prod</sub> > 1%)		
d	Durée écoulée depuis la prise d'effet du contrat en nombre d'années, les années incomplètes étant prise en compte au prorata temporis		

# Critère n°3 – Conditions financières

## Formule de révision de prix sur BPU

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE Gprod	KARUKERO VARIANTE
<p><b>Dotation de renouvellement et travaux facturés sur bordereau des prix</b></p>	$K_2(n)$ $= 0,15 + 0,1 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0}$ $+ 0,5 \frac{BE_n}{BE_0} + 0,25 \frac{TP10 - A_n}{TP10 - A_0}$	$K_2(n)$ $= 0,15 + 0,13 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,34 \frac{BE_n}{BE_0}$ $+ 0,38 \frac{TP10 - A_n}{TP10 - A_0}$	$K_2(n)$ $= 0,15 + 0,12 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,35 \frac{BE_n}{BE_0}$ $+ 0,38 \frac{TP10 - A_n}{TP10 - A_0}$

- La formule de révision pour la dotation de renouvellement et les travaux facturés sur BPU ne varie pas pour HydroDom Solutions.
- Elle change légèrement pour le candidat Karuker'Ô entre son offre de base et son offre variante télérelève.
- La suppression du Gprod dans la variante de l'offre de base n'affecte pas cette formule.

# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des charges d'exploitation – Eau potable

SYNTHESE DES CHARGES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE DU CONTRAT	HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
<b>Charges totales</b>	1 736 423 €	1 834 014 €	1 821 008 €	1 848 995 €
<b>Charges d'exploitation</b>	1 575 629 €	1 646 999 €	1 633 993 €	1 617 133 €
Personnel	552 858 €	747 258 €	746 908 €	714 278 €
Electricité	181 758 €	125 130 €	125 130 €	119 262 €
Analyses	50 000 €	16 345 €	16 345 €	16 345 €
Véhicules et frais de déplacement	105 000 €	36 483 €	36 476 €	34 985 €
Fournitures et sous-traitance	200 000 €	339 255 €	335 219 €	354 184 €
Locaux	35 000 €	27 273 €	27 273 €	27 273 €
Assurances	10 000 €	4 521 €	4 512 €	4 062 €
Impôts et taxes	40 000 €	12 086 €	11 448 €	11 631 €
Poste et télécommunications	25 000 €	30 549 €	30 549 €	44 200 €
Informatique	30 000 €	40 584 €	40 559 €	41 566 €
Redevance occupation du domaine public	8 127 €	7 191 €	7 191 €	7 191 €
Redevance utilisation domaine privé	4 000 €	12 329 €	12 289 €	12 389 €
Frais de structure	200 000 €	117 446 €	114 834 €	111 379 €
Non-valeur	133 887 €	130 548 €	125 259 €	118 390 €

- HydroDom Solutions a bien intégré les impayés en non valeur dans son CEP amélioré. Le candidat a justifié l'augmentation des frais de véhicule et de sous-traitance dans son fichier de réponse. Les frais de structure diminuent dans son offre finale. Les charges de personnel diminuent pour le candidat HDS en 2024, en effet la directrice du contrat ne sera plus affectée à temps plein sur ce contrat au bout de deux ans.
- Les charges d'exploitation de Karuker'Ô sont optimisées dans l'offre finale ; encore plus optimisée dans l'offre qui ne tient pas compte du Gprod.

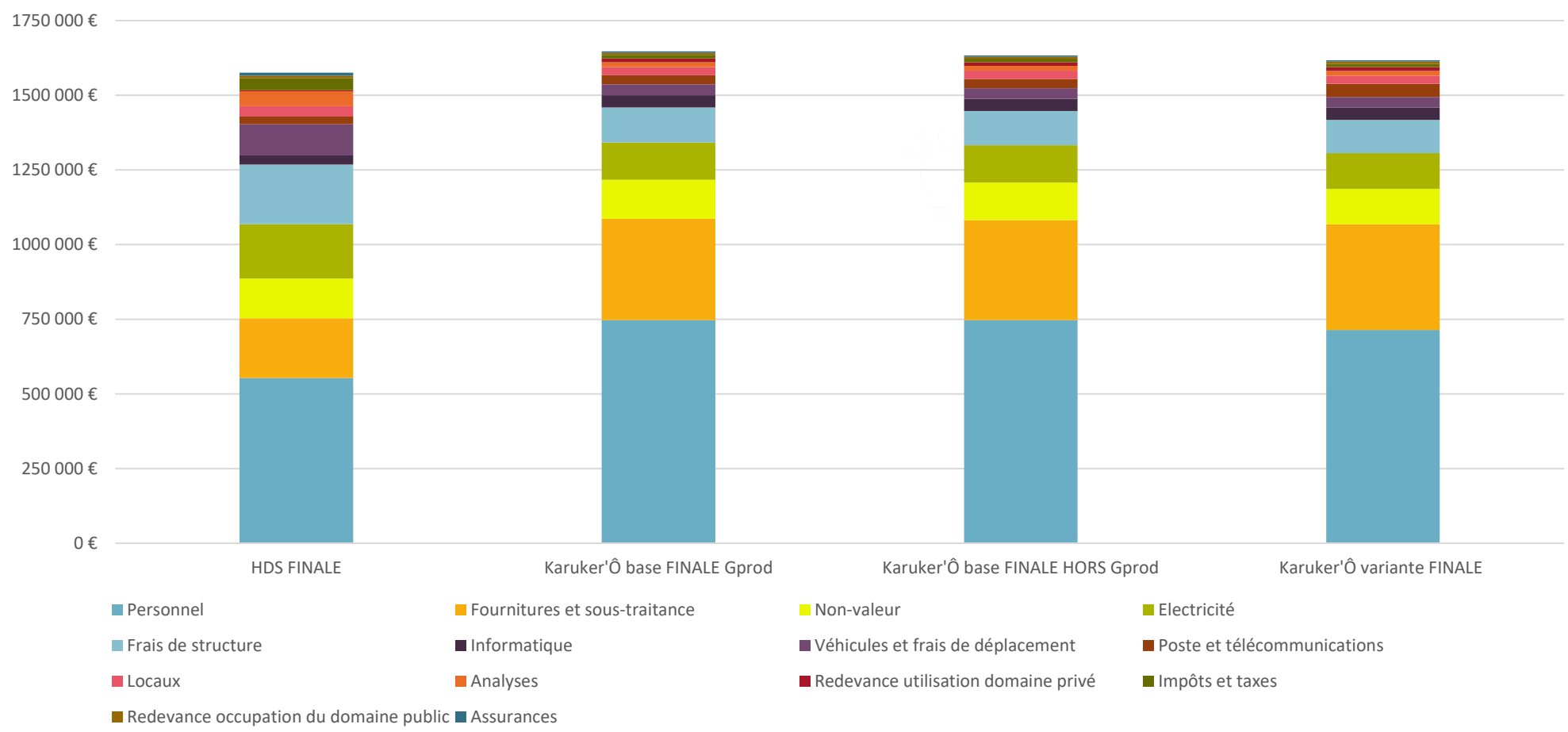
# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des charges d'investissement – Eau potable

SYNTHESE DES CHARGES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE DU CONTRAT	HDS FINALE	Karuker'Ô base FINALE Gprod	Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod	Karuker'Ô variante FINALE
<b>Charges totales</b>	1 736 423 €	1 834 014 €	1 821 008 €	1 848 995 €
<b>Charges relatives aux investissements</b>	160 794 €	187 015 €	187 015 €	231 862 €
Programme d'investissement	4 450 €	4 490 €	4 490 €	49 337 €
Dotation au titre du renouvellement :	156 344 €	182 525 €	182 525 €	182 525 €
<i>Equipements électromécaniques</i>	39 500 €	41 975 €	41 975 €	41 975 €
<i>Branchements</i>	66 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
<i>Accessoires</i>	12 000 €	12 364 €	12 364 €	12 364 €
<i>Compteurs</i>	38 844 €	28 186 €	28 186 €	28 186 €

- Les charges relatives aux investissements sont nettement plus élevées pour la variante télérelève de Karuker'Ô du fait du déploiement du dispositif de télérelève.

# Comparaison des charges d'exploitation prévisionnelles en moyenne annuelle sur la durée du contrat en € constant – eau potable



# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des charges d'exploitation – Assainissement

<b>SYNTHESE DES CHARGES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE DU CONTRAT</b>	<b>HDS FINALE</b>	<b>Karuker'Ô base FINALE Gprod</b>	<b>Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod</b>	<b>Karuker'ô variante FINALE</b>
<b>Total des charges</b>	<b>519 152</b>	<b>438 449</b>	<b>434 749</b>	<b>425 866</b>
Charges d'exploitation	418 152	346 235	342 534	333 651
Personnel	224 182	169 767	169 667	168 105
Electricité	34 337	32 810	32 810	32 002
Produits de traitement	400	2 233	2 233	2 233
Analyses	6 764	7 495	7 495	7 495
Véhicules et frais de déplacement	26 000	16 575	16 573	16 727
Evacuation des sous-produits	10 000	1 273	1 273	1 273
Fournitures et sous-traitance	41 500	40 676	39 528	36 061
Locaux	5 000	5 795	5 795	5 795
Assurances	2 500	1 334	1 331	1 242
Impôts, taxes	-	2 766	2 594	2 551
Poste et télécommunications	5 000	3 390	3 390	4 136
Informatique	10 000	5 365	5 358	5 262
Redevance utilisation du domaine public	-	936	936	936
Redevance utilisation domaine privé	-	2 646	2 635	2 624
Frais de structure	10 000	22 098	21 350	20 117
Non-valeur	42 469	31 077	29 568	27 093

- Karuker'Ô a fait un effort sur ses charges d'exploitation pour toutes ses offres finales, comme indiqué dans sa réponse écrite ; les niveaux d'investissement restent inchangés.
- Le candidat HDS a justifié l'augmentation des charges de véhicules et de sous-traitance dans sa réponse écrite. L'augmentation des charges de personnel sur le volet assainissement est corrélé à la diminution des même charges sur l'eau, le total n'évolue pas.

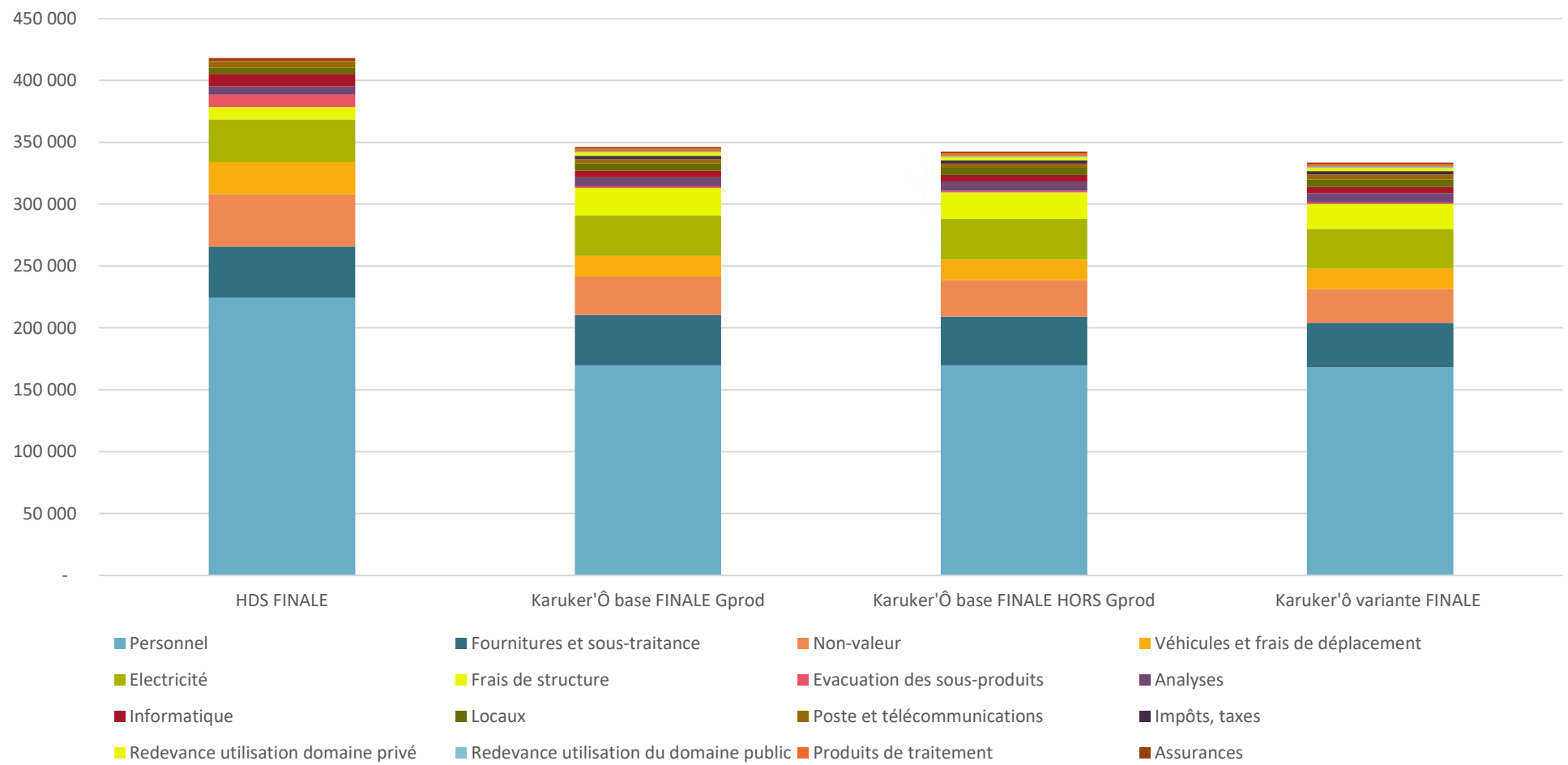
# Critère n°3 – Conditions financières

## Analyse des charges assainissement

<b>SYNTHESE DES CHARGES ANNUELLES MOYENNES SUR LA DUREE DU CONTRAT</b>	<b>HDS FINALE</b>	<b>Karuker'Ô base FINALE Gprod</b>	<b>Karuker'Ô base FINALE HORS Gprod</b>	<b>Karuker'ô variante FINALE</b>
<b>Total des charges</b>	<b>572 152</b>	<b>438 449</b>	<b>434 749</b>	<b>425 866</b>
Programme d'investissement	48 000	23 649	23 649	23 649
Dotation au titre du renouvellement :	53 000	34 283	34 283	34 283
Equipements	43 000	29 578	29 578	29 578
Branchements	10 000	4 705	4 705	4 705

- Les charges d'investissement restent inchangées entre les offres améliorées et finales des deux candidats.

# Comparaison des charges d'exploitation prévisionnelles en moyenne annuelle sur la durée du contrat en € constant - assainissement



# Critère n°3 – Conditions financières d'exécutions

## Renouvellement

			HYDRODOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE	KARUKERO VARIANTE
AEP	Nombre de compteurs renouvelés par an		498,0	564,0	564,0
	prix unitaire	€	78 €	50 €	50 €
	Nombre de branchements AEP renouvelés par an		30,0	200,0	200,0
	prix unitaire	€	2 200 €	500 €	500 €
	Enveloppe électromécanique EP	€	915 090 €	440 740 €	440 740 €
AC	Nombre de branchements AC renouvelés par an		30,0	5,0	5,0
	prix unitaire	€	NC	950,0	950,0
	Enveloppe électromécanique AC	€	NC	310 570 €	310 570 €

- Nb : le prix unitaire d'un compteur télérelève par le candidat dans son plan prévisionnel de renouvellement n'est pas le bon, il est de 69€.**
- Les plans prévisionnels de renouvellement ne varient pas pour chacun des candidats dans leur offre finale.
- Le plan prévisionnel de renouvellement est le même pour le candidat Karuker'Ô entre son offre de base et son offre variante télérelève. La différence porte sur le délai de renouvellement, la variante propose ce renouvellement sur les deux premières années du contrat.

# Critère n°3 – Conditions financières d'exécutions

## Plan de renouvellement – focus sur les compteurs

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE	KARUKERO VARIANTE
Compteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement sur une <b>durée de vie maximale de 12 ans</b></li> <li>Engagement sur une durée de vie maximale de <b>8 ans pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 50mm</b></li> <li>Pas de renouvellement sur les branchements abandonnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement en cas de dysfonctionnement</li> <li>Remplacement à la demande de l'abonné, si inadapté à ses besoins</li> <li>Remplacement des compteurs de plus de <b>12ans de diamètre inférieur à 40mm</b></li> <li>Remplacement des compteurs de plus de <b>10 ans de diamètre supérieur à 40mm</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en place d'émetteur radio en tête de compteur</b></li> <li>Mise en place d'émetteurs pour les compteurs 2021-2022</li> <li>Remplacement intégral y compris de l'émetteur pour les compteurs plus âgés</li> </ul>

# Critère n°3 – Conditions financières d'exécutions

## Investissements

		HYDRODOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE	KARUKERO VARIANTE
<b>AEP total</b>	€	<b>45 750,00</b>	<b>26 995,50</b>	<b>497 888</b>
Reprise / Réservoirs	€/an	4 400	2 571	2 571
Télérelève	€/an			44 847
<b>AC</b>	€	<b>467 250,00</b>	<b>192 024,00</b>	<b>192 024,00</b>
Réseau	€/an		17 106	17 106
Relèvement		37 500	1 051	1051
Traitement		7 000	131	131
<b>Acquisition d'un camion hydrocureur neuf</b>	€	<b>390 000</b>	<b>179 613€</b>	<b>179 613€</b>

	HYDRO DOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE	KARUKERO VARIANTE
<b>Investissements</b>	<p>En eau le programme d'investissements est à préciser par le candidat.</p> <p>Les <b>investissements prévus en assainissement par le candidat paraissent particulièrement élevés</b>. Une mise au point est à faire avec le candidat pour connaître la nature des investissements au regard notamment du schéma directeur d'assainissement.</p>	<p>Le programme d'investissement du candidat prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En eau : 6 analyseurs de chlore</li> <li>• En assainissement : l'acquisition du camion hydrocureur, l'acquisition de 9 lignes télégestion Sofrel</li> </ul> <p>La variante de la base sans le Gprod ne présente pas de variation sur ce point</p>	<p>La variante prévoit le déploiement de la télérelève, ce qui augmente les investissements de 44 847€ par an.</p>

## Critère n°3 – Synthèse et conclusion - Grille

- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose de nombreux éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG: ✓✓✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose des éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG: ✓✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges et propose quelques éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG : ✓
- L'offre répond en tout point au cahier des charges sans éléments qualitatifs et quantitatifs allant plus loin que les demandes initiales de la CCMG : 😐
- L'offre répond partiellement au cahier des charges : ✗
- L'offre répond très partiellement au cahier des charges : ✗✗
- Le sujet n'est pas traité par le candidat : ✗✗✗

## Critère n°3 – Conclusion et synthèse – Offres de base

	HYDRODOM SOLUTIONS	KARUKERO BASE
L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	☹️	✅
La stabilité des prix	☹️	☹️
Le niveau des tarifs proposés au BPU	❌ ❌	☹️
L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel (recettes, charges et marge)	❌	☹️
Le renouvellement et le programme d'investissement et ses modalités de financement	☹️	✅

- 🔵 L'offre de karuker'Ô est la meilleure parmi les offres de base sur le critère n°3.

# Critère n°3 – Conclusion et synthèse

## L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service

- Le candidat HydroDom Solutions propose une grille tarifaire avec une légère augmentation du tarif de la facture 120m<sup>3</sup> totale, ce qui correspond au cahier des charges, ses tarifs en assainissement sont relativement élevés par rapport
- Le candidat Karuker'Ô propose une grille tarifaire avec une légère diminution du tarif de la facture 120m<sup>3</sup> totale, cette diminution va plus loin que la demande du cahier des charges. Néanmoins ses tarifs sont plus élevés que ceux de HydroDom solutions en eau potable pour les part fixe des gros consommateurs.

## La stabilité des prix

- Les deux candidats proposent des formules d'actualisation des prix qui collent à la réalité de leur charges et avec un indice Gprod = 1,0001% pour chacun.

## Le niveau des tarifs proposés au BPU

- Les tarifs proposés au BPU par HydroDom Solutions sont très élevés par rapport à ceux proposés par Karuker'Ô (3 fois plus élevé en assainissement et 5 fois plus élevé en eau)

## L'équilibre économique et la cohérence globale du compte

## d'exploitation prévisionnel (recettes, charges et marge)

- Les hypothèses de recettes en eau potable du candidat hydrodom solutions ne correspondent pas à la réalité des consommations par tranches des abonnés du services car le calcul est fait avec un prix moyen pour toutes les tranches. L'équilibre économique attendu dans le cahiers des charges qui prévoit une tarification par tranches n'est donc pas respecté.
- Karuker'Ô répond à cet équilibre économique avec des niveaux de marge très élevé sur son offre de base, justifié par le niveau de risque supporté par le candidat.

## Le renouvellement et le programme d'investissement et ses modalités de financement

- Le programme de renouvellement du candidat HydroDom solutions ne peut pas être très élevé au niveau des branchements AEP car le coût unitaire est très élevé. Mais les niveaux d'investissements prévus en eau potable et assainissement sont plus élevés que pour Karuker'Ô.
- Le programme de renouvellement des branchements pour le candidat karuker'Ô est ambitieux ,

## Critère n°3 – Conclusion et synthèse – Offres variantes

	KARUKERO BASE SANS GPROD	KARUKERO VARIANTE TELERELEVE
L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	✓✓✓	✓✓
La stabilité des prix	✗	✗
Le niveau des tarifs proposés au BPU	☹	☹
L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel (recettes, charges et marge)	✓	✓
Le renouvellement et le programme d'investissement et ses modalités de financement	✓	✓

- Les offres de Karuker'Ô base sans Gprod et variante télérelève apparaissent comme les meilleures sur le critère n°3 . La base sans Gprod propose une baisse conséquente du prix au m³ de l'eau sur la facture 120m³ (-5% par rapport au tarif actuel)
- Toutefois on note que la stabilité des prix est moins bonne pour ces deux offres puisque l'indice Gprod visant à contenir l'envolée de l'actualisation n'est pas pris en compte.
- Les tarifs proposés au BPU n'évoluent pas par rapport à l'offre de base pour la variante sans Gprod
- Ils évoluent à la hausse pour la variante télérelève (36€ de plus pour un branchement et 19€ pour un compteur) mais cette variante permet des économies de personnel et de volumes d'eau non comptés.
- La politique de renouvellement des compteurs est plus dynamique pour la variante télérelève.

## Critère n°3 – Conclusion et synthèse – offres de base et variante

	KARUKERO BASE	KARUKERO BASE SANS GPROD
L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	✓	✓✓✓
La stabilité des prix	☹️	✗
Le niveau des tarifs proposés au BPU	☹️	☹️
L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel (recettes, charges et marge)	☹️	✓
Le renouvellement et le programme d'investissement et ses modalités de financement	✓	✓

- L'offre variante sans l'indice Gprod est la plus optimisée des deux offres variantes proposées par le candidat, notamment grâce au critère des tarifs, qui, conformément aux attentes de la CCMG sont nettement baissés sur une facture de 120m<sup>3</sup> pour les abonnés.



Envoyé en préfecture le 24/10/2022  
Reçu en préfecture le 24/10/2022  
Affiché le  
ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



## Conclusions des négociations

## Evaluation des offres finales – Offres de base

- La synthèse des différents éléments de critères permet de faire ressortir, l'évaluation ci-dessous :

	HYDRODOM SOLUTIONS	KARUKERO base
Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	☹️	✅
Critère n°2 – Qualité de service	✅	✅
Critère n°3 – Conditions financières de l'exécution du contrat	❌	☹️

- Sur la base des éléments présentés, il s'avère que le candidat Karuker'Ô présente l'offre de base la plus compatible avec les exigences de la CCMG.

# Evaluation des offres finales – Offres variantes

La synthèse des différents éléments de critères permet de faire ressortir, l'évaluation ci-dessous :

	KARUKERO BASE SANS GPROD	KARUKERO VARIANTE TELERELEVE
Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	✓	✓ +
Critère n°2 – Qualité de service	✓	✓ ✓
Critère n°3 – Conditions financières de l'exécution du contrat	✓ +	✓

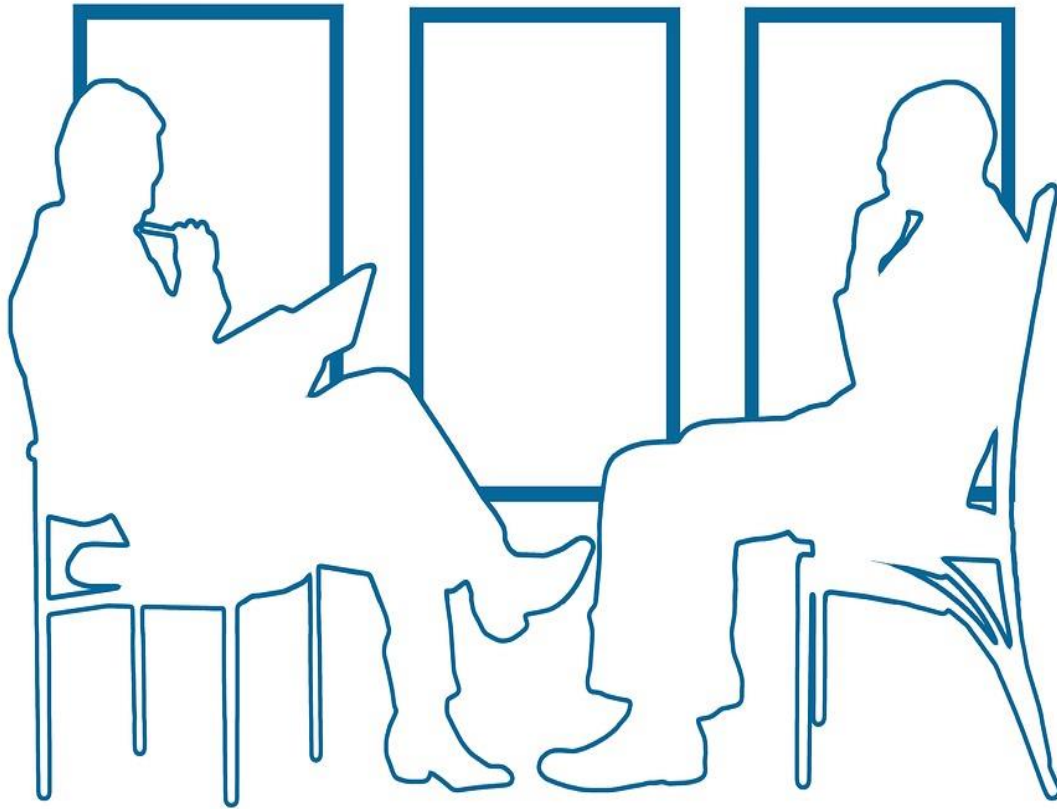
- La variante proposant la télérelève a des caractéristiques techniques meilleures que la base
- La variante de l'offre de base sans l'indice Gprod propose une grille tarifaire très optimisée.
- L'offre variante télérelève ressort comme étant la meilleure parmi les offres variantes sur le critère n°3.**

## Evaluation des offres finales – Offre de base et variante

- La comparaison entre la meilleure offre de bas et la meilleure offre variante est la suivante :

	KARUKERO base	KARUKERO VARIANTE TELERELEVE
Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	✓	✓ +
Critère n°2 – Qualité de service	✓	✓ ✓
Critère n°3 – Conditions financières de l'exécution du contrat	☹️	✓

- Aussi, il est proposé à la Présidente de choisir l'offre variante de Karuker'Ô proposant la télérelève** pour la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans le cadre du contrat de concession qui lui a été décrit.



## Choix de la présidente

# Choix de la présidente

● Au regard de l'analyse des offres des candidats, l'offre retenue est **A compléter en séance du 7/09**

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'entreprise Karuker'Ô pour la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans le cadre du contrat de concession qui lui a été décrit, sur la base de son offre **XXXXXXXXx**.

Il sera donc demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver le rapport portant sur le choix de la société Karuker'Ô en qualité de délégataire du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
- D'approuver les termes du contrat de délégation et de ses annexes, dont les règlements de service d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- D'approuver la mise en place d'une redevance d'occupation des installations d'assainissement payée par le délégataire de 30 €/km qui s'appliquera au linéaire de réseau hors branchements.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à conclure et signer le contrat de délégation et ses annexes avec cette société et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.



# Annexes

# ANNEXE 1 - PV D'OUVERTURE DES CANDIDATURES DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE

Besler  
Levrault

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



## ANNEXE 2 - PV D'OUVERTURE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



# ANNEXE 3 – RAPPORT D'ANALYSE DES 1<sup>E</sup> OFFRES REÇUES

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



# ANNEXE 4 – PV DU CHOIX DES CANDIDATS ADMIS À NÉGOCIER

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 971-249710047-20221018-2022\_10\_18\_03-DE



## CONTACT :

**Marine FAURE SAINT ROMAIN : consultante**

[marine.faure-saint-romain@espelia.fr](mailto:marine.faure-saint-romain@espelia.fr)

**Linda DOCAN : Consultante sénior**

[Linda.docan@espelia.fr](mailto:Linda.docan@espelia.fr)

**Magalie VUILLET: consultante sénior**

[magalie.vuillet@espelia.fr](mailto:magalie.vuillet@espelia.fr)